



**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil communal
le 16 juin 2022**

**RAPPORT N° 10/2022
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Commission de gestion – rapport général, vœux et rapport
des sous-commissions, exercice 2021**

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
1. Installation et organisation Commission de gestion	2
2. Vœux de la Commission de gestion	4
3. Secrétariat municipal	6
3.1 Bureau de l'économie du tourisme et des vignes	6
3.2 Bureau animation-jeunesse	7
3.3 Bureau de la durabilité	9
3.4 Secrétariat général	11
3.5 Service des affaires intercommunales	11
4. Service des relations humaines	12
4.1 Rencontre avec le service	13
5. Service des finances	15
6. Service des systèmes d'information	16
7. Service de l'accueil et de la population	16
7.1 Rencontre avec le service	17
8. Service de la cohésion sociale	18
9. Service de la famille, de l'éducation et du sport	21
9.1 Visite des stades et vestiaires de Copet	23
10. Service de la culture	24
11. Service de l'urbanisme et de la mobilité	28
12. Service des bâtiments, de la gérance et de l'énergie	30
12.1 Rencontre avec le service	32
12.2 Visite des jardins familiaux	35
13. Service des travaux publics, des espaces verts et de l'entretien	37
14. Conclusion	40

1. INSTALLATION ET ORGANISATION DE LA COMMISSION DE GESTION

Selon le règlement du Conseil communal (RCC, art 65, al.1) la commission de Gestion de la Ville de Vevey (COGEST) pour l'exercice 2021 a été installée le 14 septembre 2021 par La Présidente du Conseil communal de Vevey, Madame Anne-Francine Simonin.

Cette dernière a rappelé brièvement les articles du règlement qui concernent la COGEST, dont celui qui soumet les membres et les membres suppléant.es au secret de fonction quant à ce qui se dit à la commission ou aux documents qu'ils/elles peuvent être amené.e.s à connaître.

Madame Jennyfer Vincent est élue à l'unanimité par acclamation comme Présidente pour l'exercice 2021.

Membres et suppléant.e.s de la commission (état le 14 septembre 2021)

Les membres titulaires

Jennyfer Vincent (VER), Joëlle Minacci (DA), Sarah Dohr (VL), Carole Ferland (PLR), Marianne Ghorayeb (EAV), Fabienne Despot (UDC), Nathalie Girardet (LCVL), Pierre Butty (PS), Dominique Besson (PS), Clément Tolusso (DA), Grégoire Gavin (DA), Loïc Brawand (PLR) et Olivier Bovay (PLR)

Les membres suppléant.e.s

Sabrina Berrocal (DA), Hervé N'Zita (DA), Laurent Cornu (PLR), Sophie Métraux (VER), Maria Antonia De Stefanis (PS), Karine Römer (EAV), Marie-Anna Carteron (VL), Yvette Bonjour (UDC), Martino Rizzello (LCVL), Annette Mayor (PLR).

Monsieur Christophe Ming (PLR) a démissionné du Conseil et ne siègera donc pas à la COGEST. Il est remplacé par Monsieur Olivier Bovay

Madame Nathalie Girardet a démissionné de la commission de gestion et du Conseil communal en cours de l'exercice 2021. Son successeur, M. Mattia Vidoz, assermenté le 19 mai seulement, n'a pas pu participer aux quelques séances restantes de la Cogest.

La répartition des membres dans les sous-commissions, avec un.e responsable pour chaque sous-commission (essentiellement en charge du/des rapports de la sous-commission et de l'organisation des éventuelles visites et rencontres).

Secrétariat général/municipal - SGE

Responsable : Nathalie Girardet (LCVL)
Membre : Pierre Butty (PS)

Durabilité (Bureau) - DUR

Responsable : Pierre Butty (PS)

Animation-Jeunesse (Bureau) - ANI

Responsable : Marianne Ghorayeb (EAV)

Économie et tourisme (Bureau) - ECO

Responsable : Pierre Butty (PS)
Membre : Nathalie Girardet (VLCL)

Relations humaines - RHU

Responsable : Dominique Besson (PS)
Membre : Nathalie Girardet (LCVL)

Finances

Responsable : Sarah Dohr (VL)

Systèmes d'information - SYS

Responsable : Sarah Dohr (VL)

Affaires intercommunales - SAI

Responsable : Grégoire Gavin (DA)

Accueil et population - ACC

Responsable : Dominique Besson (PS)

Cohésion sociale - COS

Responsable : Joëlle Minacci (DA)
Membre : Sarah Dohr (VL)

Famille, éducation et sport - FAM

Responsable : Marianne Ghorayeb (EAV)

Culture - SCU

Responsable : Fabienne Despot (UDC)
Membres : Nathalie Girardet (LCVL) et Marianne Ghorayeb (EAV)

Urbanisme et mobilité - URB

Responsable : Fabienne Despot (UDC)
Membre : Grégoire Gavin (DA)
Carole Ferland (PLR)

Bâtiments, gérance et énergie - BAT	Responsable: Clément Tolusso (DA) Membres: Fabienne Despot (UDC) Marianne Ghorayeb (EAV) Sarah Dohr (VL) Loïc Brawand (PLR)
Travaux publics, espaces verts et entretien - TRA	Responsable: Clément Tolusso (DA) Membre: Dominique Besson (PS) Olivier Bovay (PLR)
Comptes	Responsable: Sarah Dohr (VL)
Vœux	Responsable: Pierre Butty (PS)

Les nouvelles et nouveaux commissaires ont eu, en tout début de leurs fonctions, des difficultés de compréhension quant au fonctionnement et au déroulement de cette commission. Les anciennes et anciens membres ont donc travaillé étroitement avec les nouveaux dans une saine ambiance de respect et de confiance.

Madame Yvette Bonjour a remplacé durant la majorité de nos séances Madame Fabienne Despot, excusée pour des raisons professionnelles.

Les visites, rencontres et discussions au sein de la commission, ainsi qu'avec les divers services se sont bien déroulées malgré les restrictions Covid et la réorganisation des services communaux.

Nous avons traité les sujets selon les possibilités et disponibilités.

La commission remercie la municipalité et ses collaboratrices et collaborateurs de la ville pour l'énorme travail fourni pour cet exercice 2021, et pour leur disponibilité pour répondre aux questions de la commission.

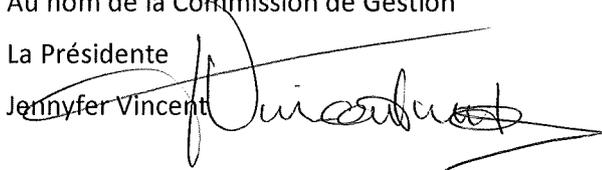
Je tiens à remercier Madame Marta Perrin, pour son professionnalisme et son soutien à la commission.

Mes remerciements aussi à tous les membres de la commission, pour leur présence, leurs rapports et leur confiance, en particulier aux anciens présidents de la Cogest, Messieurs Butty et Tolusso qui ont eu une attention particulière pour ma fonction de Présidente.

Au nom de la Commission de Gestion

La Présidente

Jennyfer Vincent



2. VŒUX DE LA COMMISSION DE GESTION

La commission de gestion a émis quelques vœux pour l'exercice 2021, qu'elle a soumis à la Municipalité. Cette dernière y répond dans une Communication distincte adressée au Conseil communal, après discussion de ces réponses avec la Cogest. Comme les années précédentes, la Cogest a souhaité joindre aux vœux 2021 certains vœux émis en 2020 déjà et dont la réponse n'est pas jugée suffisante.

Vœux concernant l'exercice 2021

A. Bureau de l'économie, du tourisme et des vignes

Vœu 01/2022 La COGEST suggère de mettre dans les prochains rapports de ce bureau des indicateurs (développement économique, nuitées, vins, etc.) qui permettent de voir l'évolution des choses dans le temps et de faire éventuellement des comparaisons avec d'autres communes.

B. Bureau de la durabilité

Vœu 02/2022 La Cogest souhaite que les critères permettant d'obtenir ou non l'autorisation d'utiliser – voire de bloquer temporairement – les rues lors de la Fête des Voisins soient mieux définis et qu'ils soient clairement communiqués à la population.

Vœu 03/2022 La Cogest souhaite que les actions permettant à la population de réparer ce qui peut l'être et de récupérer ce qui est encore utilisable soient encouragées.

C. Secrétariat général

Vœu 04/2022 La Cogest souhaite que dans les années à venir, le rapport que le secrétariat général et le secrétariat municipal transmettront à la Cogest pour son analyse (mars-avril) soit plus complet que celui de cette année. En particulier à propos des rapports des représentations de la Municipalité dans les instances intercommunales, comités de direction, conseils de fondations et autres associations ou entreprises.

D. Service des relations humaines

Vœu 05/2022 La Cogest souhaite recevoir la directive communale concernant le télétravail.

E. Service de la cohésion sociale

Vœu 06/2022 La Cogest souhaite qu'une des plaques de nom de rue de la Place du 14 juin soit déplacée pour être mise plus en évidence sur l'esplanade devant Manor ; une plaque explicative sur la grève féministe du 14 juin devrait y être ajoutée.

F. Service de l'urbanisme, et de la mobilité

Vœu 07/2022 La Cogest souhaite que l'aménagement de la place à l'extrémité Est de la Rue Jean-Jacques Rousseau fasse l'objet d'une étude pouvant aboutir à une amélioration de la situation actuelle.

G. Service des bâtiments, gérance et énergie (visite des jardins)

Vœu 08/2022 La Cogest souhaite que la Municipalité de Vevey prenne acte des constatations faites et détaille les mesures qu'elle envisage de prendre ainsi que le calendrier d'une application conforme aux statuts et au règlement des jardins de Gilamont.

Vœu 09/2022 En matière de sécurité, toute la zone des jardins n'est malheureusement pas favorablement accessible pour les services de secours (ambulances, pompiers). Il serait malheureux qu'une personne subisse des conséquences suite à une perte de temps des secours pour atteindre leurs objectifs. Dès lors la Cogest souhaite qu'une voie d'accès soit envisagée pour accéder aux différentes parcelles au milieu de la surface, afin de pouvoir porter secours beaucoup plus rapidement qu'actuellement. Pour le moment, une ambulance ne pourrait se garer que sur la Route du Stand et/ou au-dessus de l'ancienne poudrière.

Vœu 10/2022 Une seule borne hydrante est mise à disposition de cette zone des jardins. Elle se trouve devant l'ancienne poudrière, soit tout en bas de la surface occupée par les jardins. Ceci rendrait nettement plus long le travail des pompiers s'ils devaient intervenir. Dès lors la Cogest souhaite qu'une borne hydrante soit aussi installée sur le haut de la zone des jardins, peut-être à proximité du Giratoire du Rio Gredon.
NB : La parcelle étant sur la commune de Saint-Légier, cette question doit probablement être envisagée avec celle-ci et avec le SIGE.

Vœux repris de l'exercice 2020

Vœu n°02/2021 *La CoGest souhaite que la municipalité donne le statut de répondant pour tout ce qui concerne les projets liés aux développements et à la gestion des sites internet au secteur communication avec appuis de la DSI et non plus l'inverse.*

⇒ La Cogest 2022 souhaite savoir si la nouvelle directive relative à la communication et à la gestion des réseaux sociaux de la Ville de Vevey a été transmise à la Municipalité actuelle.

Vœu n°03/2021 *La CoGest souhaite limiter l'impact des futurs travaux concernant les collèges sur la vie scolaire (pas multiplier les interventions) via notamment une bonne synchronisation avec la DAIE.*

⇒ La Cogest 2022 souhaite que ce souci soit maintenu pour les travaux à venir.

Vœu n° 08/2021 *(ce vœu 2020 était déjà une suite du vœu n° 7/2019) La CoGest souhaite que la municipalité propose rapidement une politique du logement claire.*

⇒ La Cogest 2022 souhaite que cette politique du logement claire soit effectivement proposée rapidement.

Vœu n°10/2021 *La CoGest souhaite que la gestion des places de parc au terrain de foot de la Veyre soit reprise en main. Il a été constaté que les 16 places théoriquement disponibles pour le terrain sont occupées par diverses autres usagers. Il faudrait que gérance revioie la convention et l'application de celle-ci. En plus, il serait opportun d'ajouter le marquage au sol pour deux à trois places de parc sur l'espace bétonné vide au même niveau que le terrain, éventuellement en limitant les places deux-roues actuellement trop nombreuses.*

⇒ La Cogest 2022 souhaite savoir si cette situation a évolué.

Vœu n°15/2021 *La CoGest souhaite une communication de la ville par rapport au deuxième essai de mise en place de poubelles de tri sélectif public après l'expérience réussie de Dolce Riviera.*

⇒ La Cogest 2022 souhaite connaître les résultats des essais de tri sélectif.

Vœu n°16/2021 *La CoGest souhaite que les informations relatives au groupement forestier de la Veveysse soient intégrées au rapport de gestion.*

⇒ La Cogest 2022 souhaite vivement avoir de plus amples informations sur le groupement forestier.

Vœu n°19/2021 *La Cogest souhaite émettre une série de vœux relatifs aux Bains Payes.*

⇒ La Cogest 2022 se réjouit que certains travaux aient été entrepris mais souhaite que d'autres demandes soient poursuivies, en particulier concernant la mise aux normes des barrières de la terrasse sur le toit.

3. SECRÉTARIAT MUNICIPAL

3.1 BUREAU DE L'ÉCONOMIE DU TOURISME ET DES VIGNES

Pour l'administration : Vincent Imhof (municipal), Manouk Guignard (chargée de projet vignes)

Pour l'instant, le Bureau de l'économie, du tourisme et des vignes, créé avec l'entrée en fonction des nouvelles autorités se limite essentiellement au secteur des vignes et de la cave. Pour le reste (y compris les relations avec la Promove, MVT, la SIC et l'ACV), sa mise en place est en cours en 2022. Le rapport du bureau est donc succinct pour 2021 ; il se limite pratiquement aux vignes.

Cependant, concernant la partie « tourisme » du bureau, il est rappelé que Montreux-Vevey-Tourisme est l'entité juridique et le nom de l'Office du tourisme (OT) régional. « Montreux Riviera » est le label choisi il y a une dizaine d'années pour faire connaître la région. Ce label ne comporte plus le nom de Vevey, mais celui-ci est bien inclus dans le nom de l'OT. Par ailleurs le bureau est en cours de négociation pour maintenir les points d'information de MVT à Vevey, en particulier le bureau de la Grenette. A voir encore comment mieux utiliser le personnel à disposition et les locaux pour en faire des lieux centraux pour les touristes, mais aussi pour le reste de la population (info, achat de billets, etc.). L'important tissu culturel de Vevey et les nombreuses manifestations qui s'y passent sont clairement un atout à promouvoir pour le tourisme.

Quant à la partie « économie », M. Imhof rappelle le rôle essentiel de la Promove, qui semble avoir été insuffisamment utilisé par Vevey ces dernières années. Pour mémoire, c'est la Promove qui gère Vevey Alive.

M. Imhof informe qu'il siège dans plusieurs commissions intercommunales, comme celle de la Taxe de séjour, et que les prochains rapports du bureau mentionneront aussi les activités de ces groupes, dans lesquels Vevey était parfois peu engagée et ses intérêts pas toujours bien défendus. En attendant, le Conseil devrait voir prochainement le prochain règlement de la taxe de séjour.

M. Imhof rappelle aussi ce que représente le travail de gestion des vignes, qui ne se limite pas à la vente des bouteilles de la ville. Il y a aussi la vinification avec les prestataires, les vigneron-tâcherons, les arrivages et l'encavage de raisins lors des vendanges, les factures, les actions promotionnelles, les labels, etc.

Le rapport ne dit rien de l'effectif du bureau contrairement à d'autres rapports. Certes en 2021 il n'y a pas eu de grands changements (poste de Mme Guignard + une personne pour la promotion, les dégustations, etc. Les vigneron-tâcherons ont un statut spécial), et beaucoup de choses vont bouger en 2022. Tout de même, une procédure d'engagement pour un poste de chargé de l'économie avait été lancée en 2021 et maintenant un nouveau poste de responsable du bureau (dans son entier) est au concours. Cela va apparaître dans le rapport pour l'année 2022, les autres changements aussi.

Vœu de la Cogest

La COGEST suggère de mettre dans les prochains rapports de ce bureau des indicateurs (développement économique, nuitées, vins, etc.) qui permettent de voir l'évolution des choses dans le temps et de faire éventuellement des comparaisons avec d'autres communes.

A propos de l'année vigneronne 2021, le rapport du service mentionne un rendement de 58% par rapport aux droits de production (définis par le Canton, qui définit les kg/m² autorisés au maximum). Mme Guignard indique que c'est peu puisque normalement on est plutôt autour de 65%, voire un peu plus, mais l'année 2021 n'a pas été une bonne année pour la quantité de raisin, par contre la qualité est bonne. Mais de toute manière on limite généralement la production pour assurer une certaine qualité.

Quant à l'année 2021 en quelques mots, la COGEST n'a pas accès aux 2 graphiques mentionnés dans le rapport (et qui sont dans la version finale), ce qui limite la lisibilité des résultats des ventes. On se réjouit des chiffres par rapport à 2020, sans oublier que cette année-là était particulièrement mauvaise. Et les 200 visites des caves ouvertes 2021 se sont conclues par un nombre important de commandes, ce qui est aussi réjouissant.

Toujours est-il que, après une visite de quelques représentants de la COGEST dans le bureau de M. Imhof en automne 2021, plusieurs dysfonctionnements avaient été discutés et il est regrettable qu'un constat de la situation antérieure ne soit pas fait dans ce rapport. En effet, depuis plusieurs années, le chiffre d'affaires des vignes ne semble pas vraiment s'améliorer (des années sont meilleures que d'autres, mais la gestion globale reste discutable : les charges « Pressoir et caves » sont au mieux juste couvertes par les revenus, mais elles ne le sont souvent pas).

M. Imhof informe alors que plusieurs transformations sont en cours à ce sujet, dont il espère que le résultat aboutira à une amélioration de la situation. Sans dévoiler tout ce qui se prépare (ce n'est pas l'objet de la COGEST), il pense que les modifications apportées à plusieurs niveaux, et en plusieurs étapes étalées jusqu'en 2026 probablement, vont améliorer nettement les chiffres des vignes à l'avenir.

Pour clore ce point, le Municipal informe que l'exploitation de la cave de Vevey – qui avait été contestée – est bien réelle, même s'il manque encore la mise en bouteille propre à la cave (pour l'instant on loue cette installation et le personnel qui s'en occupe).

Enfin, dans le chapitre du marché du vin en général quelques remarques sont faites concernant la diminution des manifestations à Vevey pour cause de pandémie, ce qui a provoqué une diminution des ventes de vin de la Ville, ou des bouteilles offertes comme vin d'honneur. De même, et comme toujours, il faut constater que les vins de Vevey ne se retrouvent pas dans tous les établissements de la ville. Cette situation devrait évoluer positivement avec la nouvelle stratégie commerciale des vignes, qui est en cours d'élaboration. Il en va de même pour le site internet (les sites internet) qui traite de la cave de Vevey. Actuellement c'est assez nébuleux pour les informations, les commandes, etc. (mais ça fonctionne) et à l'avenir on peut envisager une unification de la communication online.

Pour la sous-commission

Pierre Butty

3.2 BUREAU ANIMATION-JEUNESSE

Pour l'administration : Laurie Willommet (municipale), Céline Beetschen (cheffe de service)

Laurie Willommet : Céline Beetschen a commencé à travailler à mi-octobre 2021.

Commissaire : comment s'organise ce nouveau secteur ?

Laurie Willommet : l'idée est de rendre les services plus spécifiques et que nous puissions créer des transversalités entre les différents secteurs. Animation-jeunesse était avant dans le secteur jeunesse (famille, animation, culture). On a souhaité casser réorganiser ce secteur jeunesse, pour créer plus de précision. On a nommé une déléguée avec une personne de référence. Composition du bureau : 4 personnes à 60%, Madame la municipale et la cheffe de service.

Commissaire : où se situe bureau de l'animation ?

Céline Beetschen : Rue de l'Union. Lieu d'accueil pour la population.

Commissaire : l'arborescence est surprenante. Le service animation a l'air tout seul. Qu'est-ce qui a motivé ce choix d'en faire quelque chose de complètement à part ?

Laurie Willommet : il y a une volonté d'agir rapidement, de prendre des décisions, d'être actif.

Céline Beetschen : le service n'est pas isolé, mais transversal, car les connexions sont plus faciles avec les autres services.

Laurie Willommet : avant, à chaque décision, nous devons passer par trois échelons. Il n'y avait pas de facilité d'accès aux autres services.

Céline Beetschen : ça donne une bonne vision de ce qui se passe dans les autres services et donc plus de transversalités. Ça crée une bonne synergie.

Laurie Willommet : par exemple, le Rousseau soleil, il y a eu beaucoup de lien avec le service de l'urbanisme. Il n'y a pas de pyramide hiérarchique, mais des liens directs avec le service d'urbanisme.

Commissaire : concernant les statistiques genrées, les femmes ont-elles plus de difficulté de s'intégrer dans des pratiques encadrées ? Quelles sont les réflexions pour casser ce schéma-là chez les plus jeunes ?

Céline Beetschen : nous avons un bilan d'activité avec le nombre de filles qui y ont participé. C'est un enjeu, quelle que soit l'activité qui suscite des réflexions. On a ouvert une salle spécifiquement pour les filles pour qu'elles jouent au football. On a pris des femmes comme entraîneuses de football.

Laurie Willommet : nous avons aussi ces préoccupations dans le secteur sport. Plusieurs axes de réflexion sont menés : Open Sport, projet de rénovation des préaux d'écoles. Nous souhaitons encourager les filles à faire du football. Au niveau des clubs sportifs, il y a des discussions avec la municipale du sport à Lausanne. Nous pourrions développer des aides ou même créer une obligation d'avoir une équipe féminine pour les clubs sportifs afin de garantir la promotion du sport féminin.

Commissaire : avez-vous des exemples concrets pour essayer d'avoir une plus grande égalité homme-femme ?

Céline Beetschen : les entraîneuses de foot sont très importantes, car on s'identifie à elles. On a choisi trois entraîneuses de foot. L'aspect lien social est très important pour nous.

Laurie Willommet : à l'Open Sport par exemple, il y a toujours un moniteur et une monitrice, car ce n'est pas seulement du sport, mais il y a un lien social.

Commissaire : dans quelles salles vont généralement les participant.e.s de l'Open Sport ?

Céline Beetschen : il y a une identité de quartier, les jeunes vont toujours au même endroit ensemble. Il y a une dynamique de groupe qu'on ne voit pas au début du semestre.

Commissaire : pour Open Sport, est-ce qu'il y a une inclusion des enfants en handicap ? Est-ce qu'ils peuvent y participer ?

Céline Beetschen : l'inclusion ça nous parle. L'année passée, nous avons accompagné un enfant handicapé. Cette année, il n'y a pas eu de demande spécifique d'accompagnement. On ne leur met pas d'étiquette, mais on accompagne si c'est demandé.

Commissaire : il y a eu les activités de l'Association pré-rive. Est-ce toujours le cas ?

Céline Beetschen : oui, mais ce n'est plus nous qui nous en occupons. Dans le chapitre, cohésion sociale, il y a Ginkgo.

Commissaire : par rapport à Ginkgo : est-ce que vous êtes dans les mêmes locaux qu'eux ? Est-ce que vous faites des activités en commun ? Quelle est la nature de la collaboration maintenant ?

Céline Beetschen : c'est plus de la collaboration que de la cocréation d'activité. A Open Sport, Ginkgo passe faire de l'animation et sur Animai ils viennent faire de la prévention. Il n'y a pas de projet commun. Ils ont changé de locaux, car ils ont des entretiens confidentiels et il y a beaucoup de jeunes.

Commissaire : l'animation et tout ce qui concerne le suivi effectué par Ginkgo, ça permet de comprendre les besoins des jeunes. Est-ce qu'il y a des rencontres entre vous ?

Céline Beetschen : ça a beaucoup changé et on n'a pas le même public. Ginkgo est dans un suivi de jeune individualisé. Il y a beaucoup de rotation dans l'équipe. Actuellement, nous collaborons moins que précédemment.

Laurie Willommet : le service animation va bouger à la Pomme d'Or. Ce n'est pas comme Equinoxe, mais des activités avec les moniteurs peuvent y être prévues. Le point positif de la place Scanavin, c'est l'espace extérieur.

Commissaire : c'est la première fois que vous organisez le rendez-vous d'hiver. Quel impact ça a eu ? Est-ce que ça a créé des liens sociaux ? Est-ce que vous allez le refaire dans d'autres quartiers ?

Céline Beetschen : l'idée de ces rendez-vous d'hiver c'est de maintenir un lien dans des projets variés, garder cette petite capsule hivernale une fois dans les autres saisons. On a attendu que ça soit une demande des associations, pour répondre à leur envie. Oui ça sera reconduit l'année prochaine. Aupied des immeubles, il faut réfléchir où est-ce que ça se passe. On travaille avec le service de l'urbanisme, pour être intégré à d'autres projets, apporter un côté social.

Commissaire : l'année passée, Animai n'a pas eu lieu, donc quels autres projets ont été mis en place ?

Céline Beetschen : au printemps où tout s'annulait, on voulait qu'Animai ait lieu. On a déplacé la date et on a divisé l'évènement en trois endroits différents plutôt qu'à un seul endroit. Finalement ça n'a pas eu lieu.

D'autres activités ont été organisées par la suite. Il y avait un manque de visibilité et une difficulté de communication. Ça s'est fait vite, car la situation évoluait toujours trop rapidement avec le COVID-19.

Pour la sous-commission

Marianne Ghorayeb

3.3 BUREAU DE LA DURABILITÉ

Pour l'administration : Gabriela Kämpf (municipale), Barbara Pellaton (chargée de projet)

La municipale en charge donne quelques explications sur la volonté de créer ce Bureau de la durabilité, anciennement rattaché au Service de l'Urbanisme. Il a pour tâche de mettre en œuvre les différentes actions menées par Vevey dans ce domaine. Mme Ruedin étant en congé maternité lors de la séance de la COGEST, le bureau est représenté par Mme Barbara Pellaton, chargée de projet, qui assume la tâche de déléguée à la durabilité ad intérim. Cette dernière se présente en quelques mots : récemment, elle a travaillé, entre autres tâches, au projet de réaménagement de la Place du Marché.

A propos de l'organisation, la chargée de projets mentionnée a fait un stage « 1^{er} emploi » depuis septembre 2020, puis a été auxiliaire en 2021 et enfin a vu son poste pérennisé. Quant à la secrétaire qui assure le guichet ouvert tous les jours, elle le fait tant pour la partie Urbanisme que pour celle de la Durabilité, les deux entités étant voisines de couloir à la Rue du Simplon 16. Cela apporte une synergie aux demandes faites à ce guichet.

Les citoyennes et citoyens qui sollicitent le bureau ne sont pas très nombreux et les questions concernent souvent les potagers de quartier (à ne pas confondre avec les jardins familiaux de Gilamont).

Le Bureau de la durabilité, outre son action auprès de l'association Coord21, entretient des liens étroits, formels et informels, avec plusieurs communes romandes impliquées dans des démarches de durabilité, sans compter ses contacts via la Conférence des Syndics de la Riviera par exemple.

Le mandataire pour le « **plan climat** » communal est un bureau spécialisé dans les domaines de l'énergie et du climat, avec qui la commune collabore étroitement. Pour rappel c'est lui qui a élaboré le plan climat vaudois (Préavis et rapport en réponse au postulat de Mme Gigon sur l'urgence climatique 16/2020). De cette collaboration est issue toute la démarche participative détaillée dans le rapport du bureau : conférence, plateforme en ligne, exposition (sur la base des 17 objectifs de l'ONU), etc. Une partie des éléments participatifs est accessible sur le site de la ville et les actions menées ont globalement bien fonctionné auprès de la population. Les résultats de cette démarche sont traités en interne en 2021 pour être finalisés en 2022.

A propos de la politique de la durabilité, le passage d'Agenda 2021 à Agenda 2030 est en cours. En attendant, beaucoup de choses se font déjà, sans attendre ce cadre formel.

Pour mémoire le **Plan de mobilité** géré par le bureau ne concerne que le personnel de la ville. Les modalités de stationnement pour la population (comme les macarons de parage par exemple) sont gérées par ASR.

A propos de la **grille d'évaluation de la durabilité** testée auprès d'une partie de l'administration, pour permettre une meilleure implication de cette dernière dans le plan climat de la ville, le 1^{er} résultat ne s'est pas révélé concluant, car trop partiel dans la démarche. L'ensemble du projet est en cours de réévaluation. Dans ce sens l'outil « Boussole 21 » développé par le canton pourrait être une piste.

Le bureau de la Durabilité gère le **FEDD** (Fonds communal pour l'Energie et le Développement Durable), à partir des 0.15 cts/kWh taxés sur la consommation des ménages. Cela représente Fr. 207'922.60 qui sont entièrement reversés au Fonds (comptes 352.4819 et 352.3669.01) ce qui a permis de répondre à plus de 600 demandes reçues. Le montant actuel de la taxe globale (0.85 cts/kWh dont font partie les 0.15 ct ci-dessus) pourrait évoluer à l'avenir.

Dans les actions de mobilisation et incitation, le bureau était présent dans plusieurs manifestations, dont le cours de l'ATE « **Être et rester mobile** » pour les seniors. Ce sujet engendre un échange entre la COGEST et la municipale sur la difficulté rencontrée par certaines personnes âgées pour prendre leurs billets avec les automates dans les bus VMCV. Des démarches et réflexions en ce sens, y compris par l'ATE, sont en cours pour améliorer la situation. La gratuité des transports publics est également évoquée, mais en l'état ce n'est pas directement du ressort du Bureau de la durabilité.

Autre action de mobilisation, la **Fête des Voisins**, organisée en collaboration avec le service de la Cohésion sociale. A ce propos les critères permettant d'avoir ou non l'autorisation d'utiliser les rues dans le cadre de cette Fête des Voisins ne sont pas très clairs et peuvent paraître parfois arbitraires. Il faut avouer qu'en 2021 c'était encore un peu improvisé à cause de la situation sanitaire, mais on peut faire mieux.

Vœu de la Cogest

La Cogest souhaite que les critères permettant d'obtenir ou non l'autorisation d'utiliser – voire de bloquer temporairement – les rues lors de la Fête des Voisins soient mieux définis et qu'ils soient clairement communiqués à la population.

En 2021, le **Repair café** a été une action unique à la bibliothèque communale. Ne pourrait-on pas envisager d'en faire plus souvent, dans des locaux gérés par la ville (des locaux temporairement vides par exemple), voire d'imaginer rémunérer un tant soit peu les personnes qui s'occupent de ces réparations ? Par exemple dans le cadre d'un programme en faveur des chômeurs. Des actions dans ce sens se font déjà, Pro Vélo organise ainsi très régulièrement des ateliers de réparations des vélos dans ses locaux. Cela peut faire partie de la réflexion plus générale autour de la ressourcerie, y compris l'information auprès de la population qui ne connaît pas toujours ces actions (également dans les communes voisines), qu'elles soient gérées par la ville ou non.

Vœu de la Cogest

La Cogest souhaite que les actions permettant à la population de réparer ce qui peut l'être et de récupérer ce qui est encore utilisable soient encouragées.

Il faut envisager que les membres du Conseil communal reçoivent régulièrement le lien vers la newsletter de la plateforme **Vevey s'engage**. Cela permettrait de mieux sensibiliser ces personnes aux actions qui y sont développées.

De même pour le projet « **Attractivité des centres-villes pour le shopping** » dont il serait souhaitable d'informer le Conseil communal au moment de la publication des résultats. D'une manière générale, toutes ces études menées à Vevey ou qui concernent Vevey sont-elles répertoriées et accessibles au public ? Le site *Vevey demain* en relate déjà certaines.

Pour la sous-commission

Pierre Butty

3.4 SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Pour l'administration : Yvan Luccarini, syndic, Grégoire Halter, secrétaire municipal

Pour information, une certaine confusion concerne les documents reçus par la COGEST, surtout pour ses nouveaux/nouvelles membres : le rapport SG (secrétariat général) commence à la page 35 du rapport SMU (Secrétariat municipal). Les pages précédentes de ce rapport SMU sont encore incomplètes (surtout des tableaux) et, pour les deux législatures, sont consacrées à

- La **Municipalité**, avec le « mot de la Municipalité » que la COGEST a reçu 2 fois et la répartition des services (organigramme) pour l'ancienne Municipalité et la nouvelle.
- Le **Conseil communal**, avec la composition avant et après les élections, les séances de 2021 et les décisions prises, les commissions permanentes nommées le 9 juin et le tableau des indemnités.
- Le **Secrétariat général**, objet de ce rapport.

Vœu de la Cogest

La Cogest souhaite que dans les années à venir, le rapport que le secrétariat général et le secrétariat municipal transmettront à la Cogest pour son analyse (mars-avril) soit plus complet que celui de cette année. En particulier à propos des rapports des représentations de la Municipalité dans les instances intercommunales, comités de direction, conseils de fondations et autres associations ou entreprises.

La COGEST n'a toutefois pas de commentaires à faire sur les documents reçus, si ce n'est de s'étonner et se réjouir que notre ancien collègue Henri Chambaz soit toujours le rédacteur du rapport d'activité du Jumelage Vevey-Müllheim. De leur côté les autorités n'ont pas de compléments d'information à apporter à ces pages constituées essentiellement de tableaux récapitulatifs.

Pour la sous-commission

Pierre Butty

3.5 SERVICE DES AFFAIRES INTERCOMMUNALES

Pour l'administration : M. le Syndic Yvan Luccarini et de Mme la Cheffe de service Colette Rossier

En préambule, Mme Vincent, présidente de la COGEST, accueille Mme Rossier et M. le Syndic.

M. le Syndic fait un bref rappel de ce qu'est le SAI pour les membres de la COGEST. Le SAI est un service particulier, financé par dix communes de la Riviera, Vevey est l'employeur et la boursière du SAI. Le service est financé par l'ensemble des communes. Le rapport qui nous a été délivré et qui est rédigé par Mme Rossier est spécifique et à part. Il est validé par la Conférence des Syndics.ques de la Riviera et par la Municipalité de Vevey.

Une commissaire demande si le même rapport est envoyé aux représentants des différentes communes. C'est le cas.

Composition et financement :

Concernant la facturation aux communes, un commissaire pose la question : pourquoi y a-t-il eu une modification de la facturation par habitant en 2021 ? Soit une diminution de 50 ct par habitant-e, Mme Rossier répond qu'il y a eu moins de dépenses, car un poste de travail n'a pas été remplacé.

Coordination générale :

Un commissaire demande pourquoi il est fait mention dans le rapport de 13 municipalités concernant le renouvellement des délégué-e-s de l'Union des Communes vaudoises (UCV) du district Riviera - Pays-d'Enhaut ? Mme Rossier répond qu'il s'agit bien des 13 communes du district, 3 du Pays-d'Enhaut et 10 de la Riviera.

Une commissaire se questionne concernant la fusion des communes de Blonay et St-Légier, est-ce que cela a posé un problème d'organisation et entraînerait une modification des statuts.

Mme Rossier répond que non, il y a eu une attente pour que la fusion soit officialisée afin de décider qui présiderait notre délégation à l'UCV. Tout a été réglé pour la législature en cours et dès le 1er février 2022, M. Luccarini présidera la délégation de la Riviera - Pays-d'Enhaut et siègera jusqu'à la fin cette législature.

Aménagement du territoire / transport-mobilité-environnement / infrastructures

Il y a une discussion autour de la présidence du Comité de pilotage de l'agglomération (COFIL), suite aux élections de l'exécutif de la nouvelle commune de Blonay-St-Légier.

Santé / social

Un commissaire demande où en sont les discussions concernant l'antenne du Samaritain dont il est fait mention dans le rapport. Les discussions sont en cours avec le Canton et plusieurs stratégies sont à l'étude.

FCR (Fonds culturel Riviera)

Concernant les demandes d'aide à la création / soutien ponctuel traitées en 2021, une commissaire fait remarquer que sur les 17 demandes d'aides une seule a été acceptée. Mme Rossier explique que le fonds aide déjà beaucoup d'associations et que le budget pour les aides ponctuelles est limité. Les projets n'ayant pas été retenus ne répondaient pas aux critères du fond. Tous les détails se trouvent dans le rapport d'activités du FCR.

Un commissaire se demande si l'argent est quand même alloué malgré le refus d'aide à différents projets. Il lui est répondu que des organismes sont subventionnés chaque année par le FCR, il s'agit d'un outil important au niveau de la politique régionale, mais il n'est pas illimité et se doit d'avoir des critères stricts.

Pour la sous-commission

Grégoire Gavin

4. SERVICE DES RELATIONS HUMAINES (RHU)

Pour l'administration : M. Yvan Luccarini, Syndic, Mme Olivia Ruch, cheffe de service.

Après un bref accueil de chacun, la lecture du rapport de gestion est effectuée chapitre par chapitre.

Equilibre entre vie privée et vie professionnelle : le taux d'activité proposé est entre 80 et 100% avec un temps de travail maximum de 40 heures par semaine.

Sous le chapitre « télétravail et difficultés rencontrées », il est fait mention d'une directive de télétravail. Il est demandé d'en obtenir une copie à l'intention des membres de la COGEST.

Vœux de la Cogest

La Cogest souhaite recevoir la directive communale concernant le télétravail..

En ce qui concerne la suppression des tâches administratives sans valeur ajoutée, un exemple est proposé : informatisation des attestations.

Pour améliorer le climat de travail, une formation par des jeux de rôle a été délivrée. Cette formation a été également l'occasion de rencontrer d'autres services.

Pour l'utilisation de l'écriture inclusive, aucune directive n'a été établie.

Sous le chapitre « le personnel en bref » aucune conclusion n'est tirée des tableaux soumis dans le rapport.

Une volonté municipale est de limiter les places d'auxiliaires en les titularisant.

Pour la sous-commission

Dominique Besson

4.1 RENCONTRE AVEC LE SERVICE RHU

Pour l'administration : M. Yvan Luccarini, Syndic, Mme Olivia Ruch, cheffe de service.

Après un bref accueil de chacun, les différents sujets sont passés en revue.

Crise sanitaire : problématique

Le personnel a subi une surcharge de travail durant ces 2 dernières années. Il a également vécu dans l'incertitude quant aux remplacements. L'administration a garanti les prestations. Il n'y a pas eu de fermeture de guichets. Quelques garderies ont dû cependant fermer un minimum de jours. La Municipalité n'a pas exigé de son personnel une vaccination obligatoire. La cellule de crise (Cellule de gestion des événements majeurs CEGEM) a été très sollicitée. On peut relever que les usagers de l'administration ont été conciliants.

Absentéisme : évolution

La tendance en 2021 est à la hausse tant sur la maladie que sur les accidents. L'année 2021 est une période où il est difficile de faire des comparaisons.

Absences de longue durée : évolution

En revanche, la tendance en 2021 pour les absences de longue durée est à la baisse. Une formation sur la gestion des absences a été dispensée. Le personnel encadrant est maintenant conscient des mesures à mettre en place avant, pendant et après l'absence.

Effectif : est-il en adéquation avec les obligations légales ?

Toutes les tâches régaliennes peuvent être effectuées avec le personnel à disposition. Actuellement 650 collaborateurs et collaboratrices œuvrent au sein de l'administration, dont 150 à 200 collaboratrices et collaborateurs avec un statut d'auxiliaire. Une réflexion à long terme est menée pour diminuer le nombre de ces derniers.

Répartition homme-femme / Pyramide des âges : statistiques

Le nombre de cadres de l'administration est égal entre les hommes et les femmes. Actuellement 220 collaborateurs entre 50 et 60 ans travaillent à la Ville de Vevey. Ceci sous-entend qu'il faudra dans un avenir proche, les remplacer. Les RH sont face à un défi d'image pour les engagements. Une autre problématique est celle de l'échelle salariale. En effet, en comparaison du privé, le début de carrière a une moins bonne rémunération. En revanche, la fin de carrière est tout à fait compétitive.

Egalité salariale : constat

Le contrôle a été réalisé en 2021 avec l'outil Logib mis à disposition par l'administration fédérale. Après cette analyse, un écart de 0,5% a été constaté en défaveur des salariées de la Ville de Vevey. A titre de comparaison, dans l'enquête sur la structure des salaires de l'Office fédéral de la statistique (OFS), la part inexpliquée de l'écart salarial entre femmes et hommes s'élève en moyenne à 7,7% (enquête 2016).

Délégation du personnel : état des lieux

Une rencontre de la délégation du personnel a eu lieu avec la Municipalité et les RH. Une clarification des rôles sera réalisée. Une nouvelle élection des délégué-e-s aura lieu en 2022.

Statuts du personnel : où en est-on ?

Le projet d'un nouveau statut du personnel sera finalisé au printemps 2022 par la Municipalité. Le statut du personnel devrait être présenté en été 2022 au Conseil communal.

Protection de la santé psychique et physique du personnel : qu'est-ce qui est en place ?

Le personnel de l'administration peut recourir à une personne de confiance comme le prévoit la législation. Pour cette prestation, la Ville faisait appel à www.crise.ch et depuis le 1^{er} février à www.cliniquedutravail.ch. Une formation a été délivrée à la Municipalité. Les outils qui sont disposition du personnel pour cette problématique ont été présentés au personnel.

Collaboratrices enceintes et qui allaitent : qu'est-ce qui a été mis en place au sein des services et comment sont traitées ces problématiques ?

Les exigences légales sont remplies pour les collaboratrices. Il y a partout ou à proximité du lieu de travail des emplacements adéquats pour allaiter. Actuellement, le congé maternité est de 16 semaines (14 semaines légales). Il n'y a pas de congé supplémentaire pour l'allaitement.

Apprentis : accueil, gestion, nombre

La Municipalité a l'ambition d'augmenter le nombre d'apprentis qui effectuent leur apprentissage au sein des services communaux. Ces apprentis sont actuellement au nombre de 25. Cependant, la commune rencontre des difficultés de recrutement des apprentis.e.s, malgré la diversité des activités.

Statistique des accidents : nombre, AP et ANP

Sur 10 accidents, 3 sont des accidents professionnels et 7 non professionnels. Le rapport de gestion de la Municipalité donnera plus de détails concernant ce sujet.

Collaborateur MSST : engagé ?

Le poste de chargé de la sécurité a été repourvu.

Collaborateurs soumis à la SUVA ?

Le 23% des collaborateurs sont soumis à la SUVA. Ceux-ci travaillent dans le service « Travaux publics, espaces verts et entretien ».

Evaluation en cas de recrutement

Il a été mentionné que le recours à des sociétés externes était souvent effectué. Le service RH relève que lors de l'engagement de cadres, certains pouvaient passer une évaluation. Il n'y a pas de systématique ni d'abus dans cette pratique. Le site internet Jobup.ch utilisé par la Ville atteint vite ses limites lors de l'engagement de collaborateurs très spécifiques.

Nous avons constaté, tout au long de cet entretien, un esprit constructif pour essayer de rétablir un sentiment de confiance au sein de l'administration communale.

Pour la sous-commission

Dominique Besson

5. SERVICE DES FINANCES (FIN)

Pour l'administration : MM. Yvan Luccarini (syndic et municipal des Finances) et Alain Debonneville (chef de Service des finances)

M. Luccarini fait l'introduction en présentant M. Debonneville qui est arrivé dans le service en mars 2020. Il occupe aujourd'hui la fonction de boursier communal (boursier est le terme défini dans la Loi sur les communes) et qui est de facto chef du Service des finances. La Municipalité est en train de recruter une personne à la tâche de contrôleuse de gestion à 100%. Pour rappel, la finance s'occupe de : comptabilité, budget et comptes communaux, plan financier et d'investissement, contentieux et impôts fonciers et taxes communales.

M. Luccarini explique que le plus grand « chantier » actuellement au sein du Service des finances est la définition et la mise en place des indicateurs pour pouvoir s'inquiéter (ou pas) des problèmes financiers. C'est un travail de longue haleine.

La sous-commission passe en revue le rapport de gestion du Service des finances paragraphe par paragraphe. Seules les questions et les réponses sont retranscrites.

Un commissaire demande si la Commune de Vevey a la possibilité d'obtenir des informations plus précises sur le revenu de la fiscalité pour mieux pouvoir connaître les rentrées et éventuellement leur pérennité.

M. Debonneville explique que les lignes d'écriture du canton sont très lourdes à exploiter et que pour l'instant, la Ville de Vevey n'a pas les ressources pour les exploiter à satisfaction.

Un commissaire demande si le courtier d'assurance était un interne ou un externe.

M. Debonneville explique que dans le passé, les assurances ont été gérées d'une façon très compliquée, par service et par objet et avec les différentes sociétés d'assurance. Un grand travail a été commencé avant son arrivée pour regrouper les différentes conventions. C'est la société Kessler qui gère le portefeuille, c'est donc un courtier externe qui traite les assurances.

Un commissaire demande si dans les appels d'offres il y a une procédure pour inviter les entreprises et aussi les associations selon les critères en vigueur.

M. Luccarini répond que c'est à chaque service d'effectuer la demande de trois appels d'offres, dont une Veveysanne, et de choisir par la suite celle qui convient le mieux.

Un commissaire demande si la commune réfléchit pour engager un acheteur pour négocier de meilleurs prix.

M. Luccarini répond que c'est difficile de négocier des rabais dans le cadre des appels d'offres.

Un commissaire demande comment les urgences financières sont réglées.

M. Debonneville explique qu'en dessous d'un montant de 20'000.- CHF, la Municipalité peut, avec signature à deux, autoriser la dépense. Dans un cas normal, la Municipalité qui travaille rigoureusement avec le budget, dépose un préavis pour chaque montant non budgétisé. Dans le cas comme la passerelle CGN, qui ne pouvait pas attendre, le montant jusqu'à 100'000.- CHF est engagé avant le dépôt du préavis. La Municipalité est tenue par le préavis 29/2021 « Autorisations générales et compétences financières accordées à la Municipalité pour la législature 2021-2026 » de présenter dans les plus brefs délais un préavis sollicitant un crédit spécial.

Pour la sous-commission

Sarah Dohr

6. SERVICE DES SYSTÈMES D'INFORMATION (SYS)

Pour l'administration : M. Yvan Luccarini, Syndic, M. Robert Schneider chef de service, M. Daniel Gnerre, responsable du SIT.

Après un rapide tour de table de présentation, la lecture du rapport de gestion est effectuée chapitre par chapitre.

La tendance actuelle pour le parc informatique est aux ordinateurs portables avec station d'accueil.

Monsieur le Syndic relève que la nouvelle version du logiciel XpertMeeting est un réel apport pour la gestion des séances de la Municipalité.

Sous le chapitre « procédure Votelec », la machine de scannage utilisée a un coût élevé, environ 20'000.-- CHF.

En ce qui concerne la sécurité informatique, le login des utilisateurs est valable pendant 3 mois et doit être constitué de majuscules, minuscules, de chiffres et de caractères spéciaux obligatoirement.

L'application « Cartoriviera » a eu quelques problèmes dans son accès au registre foncier du canton. En effet, les données du Registre foncier cantonal ont été siphonnées et utilisées de façon abusive. Le service cantonal en a bloqué l'accès.

Pour la sous-commission

Dominique Besson

7. SERVICE DE L'ACCUEIL ET DE LA POPULATION (ACC)

Pour l'administration : Mme Gabriela Kämpf, conseillère municipale, Mme Pascale Bacher cheffe de service et M. Raphaël Delessert, chargé de communication.

Après un rapide tour de table de présentation, la lecture du rapport de gestion est effectuée chapitre par chapitre.

La Cogest regrette l'absence de légende sous les photos.

Au chapitre « Urbanisme et mobilité », la dénomination c/ X veut dire : Ville de Vevey contre X. le rapport ne dit pas qui a gagné ou perdu.

Pour devenir bourgeois de la Ville de Vevey, il faut solliciter cette dernière.

Les archives communales ont 30 ans. Un programme pour les écoles a été mis en place. Les classes doivent en faire la demande pour y participer.

Le 1^{er} août 2021 a été fêté sous le signe de la prudence en ne faisant pas de rassemblement.

En ce qui concerne le centre d'impression, les frais d'impression sont répartis selon l'utilisation entre les services. Pour les associations locales, les impressions sont gratuites.

Sur la pyramide des âges, il est demandé de changer le pas de l'axe donnant les âges de 3 en 3 en un pas de 2 en 2.

Pour la sous-commission

Dominique Besson

7.1 RENCONTRE AVEC LE SERVICE

Pour l'administration : Mme Gabriela Kämpf, conseillère municipale, Mme Pascale Bacher cheffe de service, M. Raphaël Delessert, chargé de communication et M. Alain Gisi, responsable de l'Office de la population.

Après un rapide tour de table de présentation, les différents sujets sont passés en revue.

Bureau de l'information

Ce bureau gère les cartes journalières des CFF mises à disposition par la Municipalité de Vevey à l'intention de ses habitants. Une baisse d'utilisation de celles-ci est constatée depuis l'introduction des billets dégriffés CFF. Ce service sera caduc d'ici 2 ans.

Office de la population

L'office emploie 6.5 personnes. Il s'occupe entre autres des arrivées et des départs, des changements d'adresse et d'état civil ainsi que des naturalisations. Pour cette dernière activité, le retard dans le traitement des demandes a été comblé. Plusieurs prestations peuvent être obtenues en ligne par l'intermédiaire d'un guichet virtuel. Un problème de paiement en ligne subsiste encore, il sera prochainement résolu.

Le recensement des logements vides n'est pas pleinement atteint. En effet, pour mener à bien cette activité, l'office devrait compter sur 1.5 poste supplémentaire. Le contrôle des maisons et appartements secondaires pour l'encaissement de la taxe de séjour n'est pas une priorité à Vevey.

Un chapitre plus détaillé peut être trouvé dans le rapport de la Cogest 2020.

Communication

La revue de presse hebdomadaire est un élément apprécié. Cependant, elle est limitée à 24 Heures et au Journal Riviera Chablais. Il est proposé d'y ajouter la Liberté de Fribourg et Le Temps par exemple.

Une directive sur les règles à appliquer au sein de la ville de Vevey pour les relations avec la presse et le public est en cours de réalisation. Elle prendra la forme d'une charte pour les relations avec les médias.

Centre d'impression

En 2021, le centre d'impression a réalisé 283'429 copies en couleur et 318'915 copies en noir-blanc. Le centre d'impression est très sollicité. Il imprime tous les documents du Conseil communal, les diverses brochures de la Ville de Vevey, etc. Globalement on constate une tendance à une légère diminution, mais une réflexion est en cours quant à la nécessité de favoriser les versions numérisées.

Archives communales

Des documents qui remontent au 12^e siècle sont stockés aux archives communales situées sous le collège Kratzer. Chacun peut les visiter sur rendez-vous. La numérisation des documents est réalisée à hauteur de 80%.

Pour la sous-commission

Dominique Besson

8. SERVICE DE LA COHÉSION SOCIALE (COS)

Pour l'administration : Mmes Gabriela Kämpf (municipale), Christyl Vasserot (cheffe de service).

En préambule, la commission de gestion fait la connaissance de Mme Christyl Vasserot, nouvelle cheffe de service.

Ensuite, Mme Kämpf, municipale en charge du Service de la cohésion sociale, explique que 2021 a constitué une année de changement pour le Service de la cohésion sociale, liée à la réorganisation des services avec l'entrée de la nouvelle municipalité. Le service a été renommé de Direction des affaires sociales, du logement, de l'intégration et des gérances (DASLIG) en Direction de la Cohésion sociale (COS). A cela s'ajoute l'arrivée du travail social de proximité, avec l'objectif de coordonner le travail social au sein d'un même service. La gestion des gérances a été déplacée au service des bâtiments. L'office du logement est resté attaché à ce service du fait du caractère social de la prestation (logements subventionnés, aide individuelle au logement). Le service souhaite établir une politique du logement via notamment une étude qui est en cours.

Le début d'année a été marqué par l'absence d'un-e chef-fe de service et Monsieur Gilles Altermath a assuré l'intérim. Les possibilités d'activités de vivre ensemble ont été passablement restreintes par les mesures de distanciation liées au COVID-19 et la cohésion sociale a assuré un service de type standard. Le programme a été assuré, mais il y a aujourd'hui du lien à rétablir. Par ailleurs, il s'agira d'observer avec attention si une précarisation s'observe parmi les personnes bénéficiant des prestations du service.

Égalité des genres

Autre nouveauté du service, l'intégration de l'égalité des genres, en réponse à la demande du Collectif Féministe Riviera (CFR) et du Conseil communal. La mise en œuvre d'une commission a été faite par Mme Elina Leimgruber, syndique jusqu'à mi-2021. L'enjeu actuel de la Cohésion sociale est de rattacher l'égalité au service et constituer ce secteur. Il s'agit d'un secteur encore en construction. La thématique de l'égalité constituera un endroit où faire collaborer différents services (par exemple ASR et urbanisme).

Une commissaire revient sur la création de la Place du 14 Juin (devant Manor) en réponse au postulat de Milena Buckel (Décroissance alternatives), déposé en 2019, et à celui d'Isabel Jerbia (Parti socialiste), déposé en 2018. Elle regrette que les plaques soient peu visibles sur l'espace public et qu'une plaque explicative sur le 14 Juin n'ait pas été faite. Mme Vasserot prend note de la remarque. Une commissaire demande si des noms de rue seront changés pour prendre des noms de femmes. Il est expliqué que la féminisation des noms de rue concerne uniquement les nouvelles rues ou des espaces non nommés.

Vœu de la Cogest

La Cogest souhaite qu'une des plaques de nom de rue de la Place du 14 Juin soit déplacée pour être mise plus en évidence sur l'esplanade devant Manor ; une plaque explicative sur la grève féministe du 14 juin devrait y être ajoutée.

Une commissaire demande si quelque chose est mis en place dans les écoles pour prévenir et gérer les cas de maltraitances subies par les jeunes non genrés. Mme Kämpf répond que des ponts sont créés entre Ginkgo et le Secteur école-famille. Des discussions entre l'école et les services sont en cours pour renforcer les collaborations.

Logements subventionnés et aide à la pierre

Comme explicité dans le rapport de la COS, le parc immobilier sur le territoire communal comprend 387 logements subventionnés. Une commissaire demande s'il y a une liste d'attente pour ces logements et quelle est sa longueur. Mme Kämpf précise que le service s'occupe de contrôler les critères d'accès aux logements subventionnés et que c'est le secteur gérances du service BAT (bâtiments, gérance et énergie) qui gère la liste d'attente. Elle explique néanmoins qu'il n'y a pas de longue liste d'attente. La politique du logement entamée en 2021 avec la réorganisation des services permettra d'avoir une répartition claire entre ce que fait Gérances et ce que fait Logements. Finalement, il y a aussi des logements subventionnés qui n'appartiennent pas à la ville et dont le service ne gère que la validation des critères d'octroi. Il est relevé qu'il serait intéressant de disposer du nombre total des logements subventionnés sur le territoire communal dans le rapport de la COS.

Concernant le fait que les immeubles Rolliez 7-9-11 et Crosets 45-47 ne seront plus pris en considération dans les logements subventionnés à la suite des démarches en cours des propriétaires en vue de libération du contrôle par les pouvoirs publics, une commissaire demande quels sont les impacts sur le parc de logements subventionnés et si une réflexion de compensation a été menée. Il est expliqué que les parts fédérales et cantonales ne seront plus octroyées pour ces logements. Pour y retourner, il faudra faire des rénovations et cela demandera donc un investissement, puis refaire une demande d'aide à la pierre. A l'heure actuelle, selon Mme Kämpf, des logements ont été préemptés par la ville pour que les personnes puissent se loger à la hauteur de leurs moyens. Une stratégie doit être définie, elle est en l'état prématurée.

Aide individuelle au logement

Une commissaire demande quels sont les critères d'octroi d'une AIL. Mme Vasserot explique qu'il s'agit d'une mesure cantonale pour aider les personnes précaires qui n'ont pas accès à un logement subventionné. Les critères se situent autour de l'évaluation sociale de la famille et en particulier du rapport revenu-loyer. Le but de l'aide est de soutenir la famille pour qu'elle reste dans son logement.

Une commissaire demande comment les situations sont réévaluées. Mme Kämpf explique que tous les deux ans, le service contrôle si les critères de subvention sont toujours d'actualité, faute de quoi les personnes doivent déménager. Il s'agit d'une réalité qui pose des questions émotionnelles et rend compte de la complexité de l'application de la loi. Le service propose par exemple de faire des rocade d'appartements parmi ceux disponibles dans le parc locatif de la ville. A noter qu'il existe un délai de départ via un droit de recours qui peut durer jusqu'à 2-3 ans. Dans la pratique, le service invite les familles à résilier le bail à la fin de celui-ci et préconise la discussion afin de permettre à la famille de trouver des solutions. Les enjeux liés à la fin d'un subventionnement sont directement liés à l'application de la loi cantonale et le service fait de son mieux avec les moyens à disposition.

Plateforme de signalement contre le harcèlement de rue

Un commissaire souligne les 5 signalements reçus depuis le lancement de la plateforme. Mme Kämpf répond que la plateforme a été lancée en décembre et davantage de signalements ont été reçus depuis. 2021 a été une période de lancement et il s'agit aujourd'hui d'entretenir la démarche (informer, visibiliser). Une commissaire explique que des personnes qui travaillent dans le périmètre des galeries près de l'Astor, des personnes s'y font souvent agresser/harcéler et l'ont signalé à la police. Mme Kämpf souligne que le problème du harcèlement de rue c'est qu'il n'y a pas d'endroit où le dénoncer, car cela ne relève pas du pénal, d'où la création de cette plateforme. Il s'agit d'un exemple qui montre le travail d'information nécessaire pour que les gens soient au courant de l'existence de la plateforme de signalement. Mme Vasserot précise que les cas d'agression touchent au pénal et sont donc du ressort de la police. Mme Kämpf rapporte que l'ASR s'est engagée à former plus de personnes sur le harcèlement et que le Conseil intercommunal d'ASR est également un outil de travail pour le Conseil communal sur ces questions.

Programme Ginkgo

Concernant la mesure de transition « Coup de pouce emploi jeune » (CPEJ), une commissaire demande quelle est la fonction des infirmières indépendantes au sein de la structure. Mme Kämpf explique qu'il s'agit d'une première porte d'entrée permettant de réorienter les personnes vers un suivi médical adéquat.

Concernant la Mesure ado, une commissaire rappelle que pendant la pandémie, il existait une hotline pour les jeunes qui subissaient de la maltraitance et demande s'il existe aujourd'hui une ligne où les jeunes peuvent appeler. Mme Kämpf répond que c'est la mission de Ginkgo : être une permanence à laquelle on peut s'adresser. Ils sont toujours accessibles. Mme Vasserot explique que cette permanence n'est pas une hotline à proprement parler, que d'autres organismes en proposent (p. ex. Ciao, Pro Juventute).

Plan grand froid 2021-2022

Une commissaire demande en quoi consiste le Plan grand froid et combien de places supplémentaires sont créées. Lausanne est confrontée depuis des années à une demande plus importante que le nombre de lits à disposition, obligeant le personnel des lieux d'accueil de nuit à refuser chaque soir des personnes. Quelle a été la situation à Vevey ? Mme Kämpf répond que le Hublot est très demandé. Les gens vont beaucoup à Lausanne, mais font aussi du tourisme dans les structures. On sait qu'il y a des gens qui n'ont pas de place

par choix ou par manque de place. Le service ne dispose pas de chiffres précis au moment de la séance, mais transmettra par la suite le rapport annuel de Caritas permettant de poser les constats complémentaires suivants. Le rapport note une augmentation de 30% de la fréquentation des structures d'hébergement d'urgence gérées par Caritas en 2021 par rapport à 2020 (à l'exception notable du mois d'avril au Hublot, une chambre ayant dû être traitée contre les punaises de lit). 856 refus d'hébergement ont été recensés, essentiellement au Hublot, notamment en avril lors de la fermeture d'une des chambres. L'ouverture de structures supplémentaires en hiver soulage grandement les structures existantes. Le rapport se termine par les constats suivants : le nombre de refus au Hublot montre la nécessité d'adapter la capacité d'accueil et Caritas cherche activement de nouveaux locaux permettant à la fois d'augmenter la capacité d'accueil, mais aussi d'offrir des conditions d'accueil plus adaptées aux femmes qui ne disposent pas d'installations sanitaires dédiées, comme cela existe dans les autres structures. Finalement, Caritas cherche des financements pour ses repas du côté des communes, n'ayant pas reçu de réponse favorable de la part du canton ou de privés. Pour en revenir à la séance entre la COGEST et le Service de la cohésion sociale, Mme Vasserot explique que le service s'interroge sur l'impact de la prochaine fermeture de lieux à Lausanne et quels seront les impacts à Vevey. Un commissaire demande si la diminution de la capacité d'accueil à cause du COVID-19 a eu des impacts. Mme Kämpf répond qu'il est difficile de mesurer les conséquences, car les personnes qui viennent au Hublot réagissent à ce genre de mesures en s'invisibilisant. Aujourd'hui la situation est revenue à la normale. Le service y travaille en favorisant le travail en réseau. Par ailleurs, l'enquête « Usagères et usagers du collectif Précarité Riviera/enquête bénéficiaires », terminée en janvier 2021 sous la direction du Professeur Jean-Pierre Tabin, donne des pistes de réflexion sur le dispositif en place. Finalement, en complément du rapport de Caritas envoyé par le service, ce dernier souligne que l'évaluation de la capacité d'accueil nécessite une réflexion pluridisciplinaire en regard du fait que le recours à cette prestation est en lien avec une pluralité de facteurs (p. ex. le non-recours aux prestations).

Fondation veveysanne pour l'aide à la formation ou au perfectionnement professionnel des adultes et aux chômeurs

Mme Kämpf explique que la fondation fournit une aide avec un fond de CHF 50'000.- par année alimenté par la ville pour des personnes qui, après avoir frappé à toutes les portes, n'ont pas trouvé de solution d'aide. Le comité de la fondation étant en cours de reconstitution, la prestation a manqué de visibilité et a reçu peu de demandes. Le fonds est aussi utilisé pour financer des cours de couture à Appartenances. Autrement, il s'agit de demandes individuelles prises en charge par le service. Mme Vasserot explique qu'il y a peu de demandes du fait qu'il s'agit d'une prestation de dernier recours. Par ailleurs, en réponse à un commissaire, Mme Vasserot explique que le fonds étant peu conséquent, le risque de faire trop de publicité est de ne pas pouvoir répondre à toutes les demandes. Il faut trouver un équilibre.

Plan canicule

Une commissaire demande quelles sont les prestations disponibles pour les personnes âgées autonomes à part le CMS, et comment suivre les personnes qui ne sont pas ou ne veulent pas être suivies. Mme Kämpf répond que des associations organisent des activités ou des repas à domicile. AACTS qui fait aussi du suivi avec les personnes âgées du quartier. Des soirées d'information pour les personnes à la retraite sont organisées. Durant le plan canicule, le service appelle toutes les personnes concernées.

Atelier préparation à la retraite

Le service observe qu'il est difficile de mobiliser les personnes en préretraite autour des ateliers de préparation à la retraite et que le public est plutôt constitué de personnes du 4^e âge, car avant, c'est comme si les personnes ne se considéraient pas comme âgées. Mme Kämpf explique que pourtant, la préparation à la retraite touche aussi à la prévoyance, aux populations migrantes qui veulent rentrer au pays. Plus personne ne se sent concerné par la retraite alors qu'il existe un phénomène de précarisation à ce moment de la vie. Un commissaire demande quelle est la différence entre l'offre proposée par le service et l'association Riviera de préparation à la retraite. En réponse, cette dernière est financée par Nestlé et a été créée pour préparer les personnes retraitées de Nestlé, puis des Retraites populaires et ASANTE SANA. Les communes participent au financement et aux prestations. Si les personnes ne disposent pas d'un revenu suffisant à la retraite, elles sont suivies par l'ARAS. De son côté, le service propose des prestations complémentaires et des logements subventionnés.

Formation à l'interculturalité

En réponse à la question d'un commissaire, Mme Kämpf explique que tous les services doivent être représentés dans cette formation. Celle-ci a été suivie et les services bien représentés mais le COVID-19 a compliqué les possibilités pour les équipes d'y être au complet.

Cours de français

Mme Vasserot explique que le service réfléchit à adapter le dispositif aux besoins, car la demande est importante. Il examine aussi l'organisation des postes entre salarié-e-s et bénévoles.

Maisons de quartier

Une réflexion est en cours sur les maisons de quartier via la pérennisation d'un poste d'auxiliaire dès janvier 2021 dont l'objectif est de cerner les besoins des maisons de quartier et de transmettre des recommandations.

Pour la sous-commission

Joëlle Minacci

9. SERVICE DE LA FAMILLE, DE L'ÉDUCATION ET DU SPORT (FAM)

Pour l'administration : Willommet Laurie (municipale), Fawer Manon (cheffe de service), Wiacek Piotr (chef de secteur sport), Tangerini Alexandre (chef de secteur REVE), Fellay Marie Christine (cheffe de secteur éducation)

Commissaire : on parle de l'ensemble du service n'est-ce pas ? Animation n'est plus dans ce service ?

Manon Fawer : il y a eu des modifications. Au niveau de la direction, il n'y a pas eu de changement.

Commissaire : il manque beaucoup de places de garderies, mais il n'y a rien au plan des investissements ?

Manon Fawer : il y a un moratoire au réseau REVE. La politique de l'enfance a changé et actuellement c'est un plan qui doit être validé par les nouvelles structures. Des rénovations doivent être faites, mais nous n'avons pas de montant pour développer de nouvelles structures. Nous n'avons pas de budget pour les nouveaux investissements.

Commissaire : existe-t-il une collaboration entre le Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF) et Coup de pouce ??? pour accueillir de nouveaux enfants. Qui prend en charge ? Le canton ?

Alexandre Tangerini : si un enfant est placé 30% par semaine, c'est le SESAF qui évalue la situation. On obtient de manière générale moins d'heures que ce qu'on demande. Mais on a un remboursement.

Commissaire : quel est le statut de ce personnel dans les ressources humaines ?

Alexandre Tangerini : le personnel est payé à l'heure. Maintenant nous n'avons plus des contrats à taux maximal.

Commissaire : il y a 258 enfants en attente à Vevey, est-ce qu'il y a un graphique avec les places existantes ?

Manon Fawer : en général une place c'est 1,5 enfant. Il y a une liste consécutive, donc il y a un enjeu. Il nous manque 150 places environ pour répondre à la demande.

Commissaire : il y a beaucoup de violence à l'école.

Laurie Willommet : en tant que ville, tout ce qui se passe dans l'école, dans la cour, ce n'est pas de notre ressort. Les conflits pendant le temps scolaire, c'est le chargé de prévention au sein de l'école qui intervient avec son équipe.

Commissaire : pourquoi n'y a-t-il pas eu de camps de ski cet hiver ?

Laurie Willommet : Ce n'est que 3 jours avant la possibilité d'organiser un camp que nous avons appris que c'était de nouveau possible. Nous ne pouvions pas le prévoir, car ce sont des décisions fédérales et cantonales.

Marie Christine Fellay : ce sont les enseignants qui organisent les courses d'école. Les montants pour financer ces courses sont les mêmes dans toutes les classes. C'est au volontariat des enseignants, on ne peut pas les contraindre à faire des sorties.

Commissaire : ça a été deux ans horribles pour les enfants, est-ce qu'il y a eu des discussions au niveau cantonal avec le service ?

Manon Fawer : nous n'avons pas été interpellés par le canton. Cependant à Vevey nous avons respecté les règles sanitaires du canton et nous avons maintenu toutes les activités extrascolaires. Nous avons cherché des solutions pour que les enfants continuent à faire des activités.

Commissaire : la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ) n'est pas un service partenaire ?

Manon Fawer : cette année, il n'y a pas eu de signalement qui a été fait. Nous n'avons pas eu de contact avec eux. C'est eux qui nous contactent si un cas se présente.

Commissaire : quel est le pourcentage d'enseignants qui ne veulent pas aller en camp ?

Manon Fawer : depuis 9 ans, on voit une diminution de la demande du nombre de camps. Sur 10 classes qui devraient partir, il y en a que 4 qui ont réservé un camp à la semaine et 6 qui ont réservé à la journée. C'est difficile de motiver à partir en camp avec hébergement.

Commissaire : concernant le personnel technique, qui sont-ils ?

Marie Christine Fellay : ceux qui s'occupent de la gestion du mobilier scolaire, la gestion des clés, l'aménagement des classes. C'est un travail au quotidien. Il faut adapter des salles, commander le mobilier.

Commissaire : c'est quoi une classe flexible ?

Marie Christine Fellay : c'est un autre mode d'enseignement. La salle est divisée en 4 espaces qui représentent 4 modes d'enseignement différents. Il y a une zone stricte, une zone où l'enfant choisit comment il veut se mettre, un espace silence et réfléchi avec une bibliothèque et une autre zone. Cette pédagogie correspond mieux au besoin des enfants. C'est un autre mode d'enseignement qui se développera dans le futur.

Commissaire : que représentent les 100 cylindres électroniques ?

Manon Fawer : c'est pour un projet de refaire toutes les nouvelles entrées périphériques des bâtiments scolaires. Actuellement, nous avons des clés électroniques, qu'il faut programmer sur le cylindre. On doit changer le système, car il n'est plus mis à jour. L'idée est d'avoir un système de badge flexible.

Commissaire : il y a une augmentation du vandalisme. Qu'est-ce qui est prévu ?

Manon Fawer : il faut accélérer la mise en place du système de pass, car l'école ne ferme qu'à 19h30, donc les gens peuvent entrer dans l'école avant ça. Il faut accélérer le système pour fermer les écoles dès 16h00.

Pour la sous-commission

Marianne Ghorayeb

9.1 VISITE DES STADES ET VESTIAIRES DE COPET

Pour l'administration : Laurie Willommet, Manon Fawer, Piotr Wiacek

Informations recueillies lors de la visite

Copet 1 : avant c'était un terrain synthétique. On a semé du gazon par-dessus. Cette technologie ne fonctionne pas très bien, car l'herbe s'arrache et les racines étaient supposées percer la couche en dessous, mais elles n'ont pas réussi. Ainsi le terrain de Copet 1 ne peut être utilisé que 10 heures par semaine. Manon Fawer souligne que les terrains synthétiques sont très polluants.

Concernant les coûts d'entretien, le terrain actuel coûte 150'000 francs par année. Un terrain synthétique coûte environ 30'000 francs par année. Les installations sportives sont louées à 3 francs par heure, alors que les installations sportives pour le football coûtent 280 francs par heure à la commune. Pour revenir à un terrain synthétique sur le stade de Copet 1, il faudrait déboursier 150'000 francs.

Il y a actuellement un manque de surface d'entraînement pour le club de football. Il y a un potentiel pour augmenter la fréquentation d'utilisation. Cela serait un investissement.

Concernant les gradins, ils sont vétustes et l'espace est vieillissant. Les vestiaires en dessous des gradins ont été rénovés récemment, tout comme la buvette. La salle de musculation est utilisée par 4 clubs (lesquels ?) et elle ne possède pas d'accès direct (il faut passer par le stade pour y accéder). Les machines appartiennent à la ville. Pour l'instant, il n'y a pas de valeur locative pour ces locaux. Les responsables de ce secteur souhaitent mettre en place une taxe d'électricité et d'utilisation pour les locaux loués et, en contrepartie, verser des subventions aux associations.

Il y a une volonté pour les supporters d'installer une buvette vers les gradins. Il y a eu une demande pour construire à l'entrée et sur la parcelle des gradins : des studios, une buvette, une entrée.

L'écran sur le terrain Copet 1 appartient au président du club de football.

Concernant la buvette, elle doit être actuellement réservée avant chaque utilisation, puis le matériel doit être évacué avant la prochaine utilisation. Cela n'est pas pratique pour le club de football qui est le principal utilisateur. Les responsables de secteur proposent d'établir un contrat d'usage / une convention qui permettra au club de football d'avoir un droit d'usage accru. Le but est de faciliter la vie au Vevey Sport. A côté de la buvette, 4 vestiaires sont utilisés par les écoles jusqu'à 17h00.

Des conteneurs ont été mis pour stocker le matériel du club de football. La ville a accepté ça.

Concernant le stade de Copet 2 : c'est un stade synthétique. Les granulats entraînent de la pollution. On pourrait tout changer avec du liège plutôt que des granulats, car c'est un peu moins polluant. L'accès à ce terrain n'est pas privatif. En dehors du temps d'utilisation par les clubs, les gens extérieurs peuvent venir.

Le stade de Copet 3 est un vieux terrain, il faudrait le nettoyer et le repeindre. Il y a un vieux container pour le matériel scolaire à peindre. Le terrain est en accès semi-libre.

Il faudrait améliorer l'accessibilité à ces terrains pour d'autres sports que le football.

Concernant les vestiaires de Copet 3, les locaux ont été mis à disposition de 3 associations de danse (association Creativity) - Ajouter le nom des associations

Mme Laurie Willommet parle d'une idée de mettre un collège ou des garderies provisoires sur le terrain de Copet 3.

Pour la sous-commission

Marianne Ghorayeb

10. SERVICE DE LA CULTURE (SCU)

Pour l'administration : Mmes Alexandra Melchior (municipale), Cécile Roten (cheffe de service).

Commissaire : j'aimerais donner quelques précisions concernant les postes du service de culture. Une personne a été engagée à la suite du départ de l'agent administratif et une personne l'a été pour 2 mois. Donc 3 personnes au total ont des contrats d'auxiliaires ? Est-ce qu'il y a un besoin de contrats titulaires ?

Cécile Roten : l'organisation PictoBello a besoin d'un petit pourcentage évolutif sur l'année. Ainsi nous avons un mandat lié à l'organisation et deux autres cas, où ce sont des renforts venus en aide ponctuellement qui ne doivent pas être titularisés.

Commissaire : concernant l'Agenda Riviera, il n'y a pas de version PDF électronique ?

Cécile Roten : non, il n'y a pas de version téléchargeable actuellement, mais peut-être à l'Office du tourisme ? Mais sous la rubrique "Culture" sur le site vevey.ch, il n'y en a pas.

Commissaire : ça pourrait être utile de l'avoir pour savoir quand il y a des manifestations.

Cécile Roten : sur le site, on extrait de cet Agenda Riviera, la partie culture veveysanne.

Commissaire : concernant la médiation culture-école, est-ce que la situation permet de reprendre ça ? Fin 2021, est-ce que c'est encore bloqué ?

Cécile Roten : en 2021 le projet n'a pas avancé. A l'heure actuelle, nous sommes encore en pause.

Commissaire : dans les écoles il y a des conflits. Que faites-vous pour y remédier ?

Cécile Roten : on accorde des soutiens à certains acteurs. Le projet culture-école, c'est un projet qui demande beaucoup de coordination entre les services. C'est quelque chose qui est en cours, mais qui ne peut pas se faire du jour au lendemain.

Commissaire : est-ce que la Carte Sésame est spécifique à Vevey ?

Cécile Roten : oui, c'est spécifique à notre ville.

Commissaire : le budget de cette carte a été reporté en 2021 ?

Cécile Roten : ce qui coûte ce sont les cartes elles-mêmes et le courrier, mais le reste est offert par les institutions. Les bénéficiaires reçoivent la carte et y vont. Les institutions offrent les spectacles. En 2019-20, il y a eu une baisse. Les institutions étaient fermées à cause du COVID-19. Les chiffres sont marqués par ces fermetures.

Commissaire : concernant les critères de subventions, pourquoi n'acceptons-nous pas les subventions pour les écoles de danse ?

Cécile Roten : ses subventions sont un soutien pour les projets non lucratifs. Les écoles génèrent du lucratif. On ne pourrait pas soutenir toutes les écoles de danse. Les autres villes fonctionnent de la même manière. On pourrait soutenir s'il y a un projet professionnel par contre.

Commissaire : est-ce que le bureau de Verger 10 est occupé actuellement ? Et par qui ?

Alexandra Melchior : il est vide actuellement et disponible à la location. Il est dédié aux acteurs.rices culture.l.e.s. Ces locaux correspondent à de l'activité tertiaire.

Commissaire : Jusqu'à l'année dernière, les commissions ont été regroupées en une commission des musées. Il n'y a plus de commission spécifique au Théâtre de l'Oriental ?

Cécile Roten : il va y avoir une commission pour l'Oriental. Elles seront distinctes. Les commissions n'ont pas encore été convoquées, mais ont été constituées. Les commissions vont être reconvoquées en 2022. Je n'ai

pas connaissance d'une commission qui les rassemble toutes.

Commissaire : y a-t-il une nouvelle association au Café littéraire ?

Cécile Roten : effectivement, l'association gère les activités culturelles du Café littéraire.

Commissaire : y a-t-il une distinction entre partie hôtelière et littéraire ?

Cécile Roten : la partie café et la partie culture sont gérées par 2 entités différentes, mais elles s'accordent pour organiser les concerts et les évènements.

Commissaire : il y a eu 7 remboursements en 2021. Est-ce juste ?

Cécile Roten : les chiffres ont massivement baissé en 2019. La Fête des Vignerons a limité les possibilités à la Salle del Castillo, puis il y a eu le COVID-19.

Commissaire : quelles sont les salles pour lesquelles il y a un remboursement ?

Cécile Roten : il y a le Rocking Chair, l'Oriental, la Salle Del Castillo et le Théâtre le Reflet.

Commissaire : lorsque la commune donne de l'argent public à des institutions, est-ce qu'elle vérifie ce que devient cet argent ? car nous avons entendu parler de nombreuses fondations qui sous-payaient leurs employés. Est-ce que la ville a une responsabilité de vérifier si c'est le cas ?

Alexandra Melchior : Les fondations sont contrôlées par un organe de contrôle cantonal. Les charges sociales sont versées au salarié et c'est l'organe de contrôle des fondations qui s'assure que ces charges sont bien prélevées et versées dans les caisses. En termes de gestion du personnel, il y a plusieurs niveaux. Les subventions vont pour les charges artistiques et non pas pour les charges de fonctionnement (salariés). Ces derniers temps, certaines fondations ont fait des choses graves. Nous espérons que cela ne va pas arriver à Vevey, et surtout nous devons être conscient.e.s que les acteurs peuvent approcher la ville s'ils ont besoin d'aide, ou encore les syndicats de la fondation s'il y a des problèmes. Pour l'instant, rien qui nous est parvenu. Si des choses pas normales devaient arriver, il ne faut pas hésiter à solliciter la municipale ou le service.

Musée historique de Vevey

La directrice conservatrice du musée historique de Vevey, Françoise Lambert, nous a rejoints. C'est son dernier jour de travail aujourd'hui. Depuis 30 ans, elle s'en occupe et elle prend sa retraite demain. Elle est accompagnée de Fanny Abbott qui va la remplacer.

Françoise Lambert : on a perdu les touristes russes. Néanmoins, les touristes asiatiques, français et italiens viennent voir le musée historique, car c'est le musée de la ville. Les touristes aiment découvrir la ville par son musée. Nous ne sommes pas très nombreux avec 2,5 EPT. Il est fondamental de ne pas le diminuer. Ce taux n'a pas augmenté depuis 11 ans et pourtant les tâches dans les musées ont évolué. Il y a une présence sur les réseaux sociaux et cela prend beaucoup de temps. Parfois, on n'est pas assez outillé pour affronter la réalité, le grand monde extérieur. Nous avons une collaboratrice qui fait ça spécifiquement, car il faut du contenu rédigé correctement.

Commissaire : y a-t-il des bénévoles au service du musée ?

Françoise Lambert : le bénévolat, c'est fini. Nous prenons plutôt des auxiliaires. Le bénévolat ne marche plus tellement.

Commissaire : concernant l'exploitation du jardin, avez-vous eu la possibilité de parler avec le restaurateur ? Est-ce que cela a abouti ?

Françoise Lambert : c'est difficile de parler avec lui. La Confrérie des Vignerons discute avec lui. Le restaurateur a des projets. Le jardin ne fait pas partie de notre bail, donc actuellement, il n'y a pas d'utilisation possible.

Commissaire : la conférence qui a été faite au Panorama, est-ce que ça a été pensé avec les réseaux sociaux ?

Fanny Abbott : cela fait partie d'une visite demandée par le Panorama. Il n'y a pas d'ascenseur au musée historique, du coup nous sommes allés deux fois au Panorama. Le musée in situ est important. Il faut inciter le public à venir au musée, mais ne pas remplacer le lieu du musée.

Commissaire : y a-t-il des visites scolaires organisées ?

Fanny Abbott : non pas vraiment, mais on met en place des visites. Trois classes sont venues pour le musée ou pour une exposition. On essaie de fidéliser les enseignants, mais c'est difficile. Un de nos objectifs est de créer des visites avec une chasse au trésor. Nous proposerons cette formule avant la fin de l'année.

Commissaire : existe-t-il une base de données concernant les prêts d'objets ?

Françoise Lambert : les gens nous demandent ce qu'on veut bien prêter, mais ils connaissent notre collection. Non, tout n'est pas répertorié, mais il y a des choses connues. Dans ce milieu, on sait à peu près ce qu'ont les différents musées dans leur collection.

Musée Jenisch Vevey

Nathalie Chaix, directrice du musée Jenisch depuis 3 ans, est très heureuse d'être installée à Vevey. Elle éprouve beaucoup de plaisir à gérer cette belle institution.

Commissaire : est-ce que le musée continue à recevoir des dons ?

Nathalie Chaix : absolument, les acquisitions se font par 3 biais, le crédit d'acquisition, les dons et les legs. Parfois on refuse des acquisitions qui n'auraient rien à voir avec l'institution, car après avoir accepté un don, nous devons effectuer des travaux de restauration, d'entretien et d'acquisitions qui coûtent cher.

Commissaire : comment gérez-vous la communication et les réseaux sociaux ?

Nathalie Chaix : Facebook et Instagram sont les réseaux principaux. Les ressources humaines à disposition sont limitées et nous n'avons pas de liens directs avec les abonnés. En janvier, notre compte Instagram a été piraté. Quelqu'un s'est introduit et a posté des images censurées et donc notre compte a été fermé. On a réagi, mais notre compte a été bloqué. Nous avons dû en refaire un. Nous avons 5700 abonnés, ce qui représentait un support très important. Sur notre nouveau compte Instagram, nous avons actuellement 1000 abonnés. La publicité sur les réseaux sociaux est peu chère et permet de toucher les gens localement. Cette année, tous les lundis, jusqu'au 8 octobre, nous postons des informations sur les réseaux sociaux. Nous souhaitons montrer un musée vivant et accueillant, un lieu de vie où se passent beaucoup de choses. En 3 ans, nous avons réussi à doubler la fréquentation et nos expositions ont eu beaucoup de succès. Le public suit. Les circonstances liées à la pandémie ont été limitées, car on sait que le public est plus de Vevey. Nos propositions plaisent. Nous avons un musée dynamique et ça donne du résultat. Nous avons aussi fait des actions avec les écoles : les classes de 6 P de Vevey ont été accueillies. Il existe un pass qui est comme le moteur de la visite et permet de fidéliser les jeunes pour qu'ils soient le public de demain et pour qu'ils motivent leur famille à y aller.

Commissaire : existe-t-il toujours une gratuité le premier weekend du mois ?

Nathalie Chaix : Oui et ça marche super bien. Nous avons multiplié le personnel d'accueil par deux. C'est une mesure intéressante, car ce n'est pas le coût du musée qui freine les gens à ne pas venir, mais c'est cette sensation de ne pas être légitime dans ce lieu intimidant. Grâce aux banderoles « entrée gratuite », les gens osent passer le pas. Ce sont des mesures incitatives.

Commissaire : avez-vous assez de personnel ?

Nathalie Chaix : le manque le plus criant se situe dans la communication pour promouvoir toutes les activités. Nous avons actuellement un poste à 60%. Ça serait bien 20% de plus, pour avoir plus de marge de manœuvre. Pour la conservation, il existe actuellement un poste d'auxiliaire qui n'est pas fixe et cela est un problème, car

chaque année nous devons réengager et reformer quelqu'un. Cela demande beaucoup de temps et d'énergie. Il faut inventorier les pièces, faire des photos pour la base de données et il est nécessaire de le faire de manière pérenne.

Musée suisse de l'appareil photographique

Luc Debraine, le directeur du musée suisse de l'appareil photographique, nous a rejoints.

Luc Debraine : ça a été une année particulière sur le côté hors norme d'une activité sous pandémie. Nous avons dû trouver d'autres visiteurs.

Commissaire : pourquoi cette appellation de musée suisse ?

Luc Debraine : Car c'est le seul en Suisse. La Confédération ne participe toutefois pas financièrement.

Commissaire : concernant les ressources humaines et les ressources financières, il n'y a pas de chapitre là-dessus ?

Luc Debraine : c'est toujours la même chose que dans les autres rapports des années précédentes. Il n'y a pas eu de changement de personnel.

Bibliothèque municipale de Vevey

Yan Buchs, le directeur de la bibliothèque municipale depuis 9 ans, nous a rejoints.

Yan Buchs : ça a été une année particulière avec certificat COVID-19. Les bibliothèques ont failli à leur devoir en discriminant des personnes qui n'ont pas pu venir. On a écrit à la Confédération pour changer son avis concernant le pass COVID-19, nous n'avons pas eu de réponse. Nous avons développé un système pour emprunter et rendre les livres. C'était une solution pour ne pas discriminer : le pick and collect.

Les gens téléphonent, commandent par e-mail et nous préparons les sacs, puis ils viennent les chercher devant la bibliothèque. Le public a été très content. Les conférences ont été filmées sur notre chaîne Youtube. Mais les gens n'étaient pas très contents de ne pas pouvoir venir.

Les chiffres de fréquentation montrent que les gens sont venus en nombre, mais sont restés sur place moins longtemps. Actuellement, les gens restent 40 minutes dans la bibliothèque. Mais pendant le pass COVID-19, plutôt 7 à 10 minutes. Cela a été une année particulière, mais positive.

Pour la sous-commission

Marianne Ghorayeb

11. SERVICE DE L'URBANISME ET DE LA MOBILITÉ (URB)

Pour l'administration : Antoine Dormond, Julien Cainne (chef de service Urbanisme et mobilité), Sergio Da Costa (responsable de la Police des constructions)

A propos de l'organisation, un stagiaire a bénéficié du programme « Premier emploi » dans le Bureau de la durabilité. C'est un programme communal et non cantonal. La gestion de ces places se fait au coup par coup, selon les besoins des services, mais sans autre coordination au plan communal. URB engage régulièrement de tel.le.s stagiaires, par exemple pour du scannage. Ce programme sert de tremplin s'il ne se prolonge pas directement au sein de l'administration veveysanne.

Acquisition par voie de préemption

Un.e commissaire souhaite des éclaircissements sur la préemption. En fait depuis l'introduction de la Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (L3PL ou LPPPL), toutes les ventes de biens fonciers sur le territoire communal sont automatiquement communiquées à l'administration veveysanne, y compris les termes de rachat potentiel. Ce n'est le cas que dans les emplacements présentant une pénurie de logements comme Vevey (tout cela est précisé dans la loi). La ville a alors 40 jours pour se prononcer si elle souhaite préempter sur le bien aux mêmes conditions que l'acheteur. Par contre, la ville n'entre en matière que sur des objets dont elle peut faire des logements d'utilité publique (c'est aussi dans la L3PL).

Cette procédure de préemption peut intervenir, quelles que soient les démarches entreprises par l'éventuel acheteur. Cela peut être frustrant (voir plus) pour celui-ci s'il a longuement échafaudé un plan de rachat avec des investisseurs ou avec sa banque par exemple, et que la vente finale se fait au profit de la ville. Le mécontentement peut être signalé, mais la loi ne permet pas de contester une préemption si elle est faite dans les normes. Par contre il faut préciser que si l'acheteur a engagé des études (architecte ou ingénieur) pour concevoir un projet immobilier sur le bien, la commune qui acquiert finalement le bien rembourse certains de ces frais engagés.

Pour mémoire la L3PL a été soumise au peuple par référendum en février 2017 et a été acceptée par 55.50% de la population vaudoise. Elle est entrée en vigueur en 2018.

Pour information, les deux objets cités dans le rapport (Avenue Nestlé 35 et Rue de Fribourg 13, 11) sont les premiers à être préempté selon le nouveau régime de la L3PL. Auparavant la procédure était un peu différente, et maintenant c'est une nouvelle manière de faire pour tout le monde, y compris les services communaux. Donc ça a pris un peu plus de temps qu'autrefois, avec des allers-retours. Et au niveau du Conseil communal de Vevey, il faut peut-être revoir à l'occasion son règlement, qui avait été fait avant l'introduction de la L3PL (en particulier en ce qui concerne l'attribution des biens acquis), et qui n'est plus forcément adéquat avec le nouveau fonctionnement.

Le foncier et la police des constructions

Les questions de servitude de passages publiques sont des sujets assez délicats. Quelques précisions sont fournies sur les emplacements exacts des deux servitudes citées dans le rapport de gestion de la Municipalité.

Planification directrice

L'élaboration du PDCom (Plan directeur communal) a pris beaucoup de temps, mais on arrive presque à terme, avec l'envoi au Canton pour examen préalable, en même temps que les PA (Plans d'affectation). Par la suite on peut espérer une entrée en vigueur des différents PA en 2024 pour les plus avancés. L'exemple de Montreux dont le Plan général d'affectation a été refusé nous enseigne qu'il vaut mieux être prudent et bien faire les choses. Il sera rendu public le moment venu, peut-être déjà en 2023.

A propos du PA N-O (Plan d'affectation Nord-Ouest), il est préférable de le « soumettre » au PDCom, sinon le concept discuté préalablement risque de ne pas être suffisant. Donc la Municipalité a décidé de grouper tous ces PA sous le chapeau du PDCom. Et cela même si on avait voulu aller plus vite dans la mise en place de certains de ces PA. Et pour le périmètre concerné par l'ancien plan pour un nouveau collège, ça reste une zone d'utilité publique.

Pour le PA de la Providence, c'est un peu différent. Si le nouveau propriétaire veut aller plus vite, il peut faire lui-même un Plan d'affectation, en conformité avec les grandes lignes du PDCom que l'on connaît déjà. Une entrevue entre le propriétaire et la commune a eu lieu. Le propriétaire a présenté ses intentions, puis une feuille de route a été validée par la Municipalité. L'esprit était ouvert, mais on en est resté là et aujourd'hui cette démarche de PA « privé » n'a pas été faite. Pour information, le PA de la commune intègre aussi un aspect qualitatif, y compris une démarche participative auprès des habitants.

Bien que le sujet dépasse un peu l'année 2021, à propos du PA pour les parcelles Nestlé (n° 55.60 et 55.62C) à Plan-Dessus, les projets permettent d'accueillir plus 500 nouveaux habitants. Cela répondrait en partie aux projections démographiques du Canton (qui prévoit un maximum de 19'000 personnes supplémentaires dans la Riviera d'ici 2036). La répartition est évidemment complexe et le type de logements à prévoir est également compliqué.

Pour mémoire, le PA des Moulins concerne le haut de la Rue des Moulins – Quai de Copet (parcelles qui appartenaient à Romande Energie et ont été rachetées par les Retraites Populaires). C'est un PA qui a été avancé par les propriétaires sans attendre que le PA N-O soit achevé, mais avec la condition de reprendre les règles que ce PA communal va édicter.

Aménagement urbain et mobilité

Dans la vision d'ensemble de l'aménagement urbain, on peut citer, par exemple, l'étude sociologique du stationnement à Plan-Dessus, la participation citoyenne sur différents projets, etc. Par contre ça devient difficile de demander leur avis à des personnes n'habitant pas Vevey, mais qui fréquentent plus ou moins régulièrement tel ou tel quartier, qui peuvent être considérés comme des usagers (par exemple des maisons de quartier), ou des utilisateurs de places de parc). C'est le problème des limites de la consultation participative.

A propos de la mobilité, la question de la gestion des feux rouges, giratoires et autres passages piétons demeure toujours d'actualité (par exemple à l'Avenue Général-Guisan). Au cours du temps, de nombreuses études ont souvent été faites, proposant des solutions plus ou moins importantes ou légères. Mais c'est très complexe et l'amélioration des choses est toujours d'actualité et des réflexions sont régulièrement menées pour faire évoluer la situation. Sans compter les contraintes dues aux zones proches des écoles, aux VMCV, aux camions et bus, etc. Souvent c'est un compromis qui est choisi, qui satisfait plutôt l'un que l'autre, et inversement, ou qui insatisfait tout le monde.

Etudes directrices

A ce sujet une réflexion est discutée sur le développement démographique. Différentes visions s'affrontent. Faut-il ou non suivre les prédictions cantonales (ci-dessus), même s'il faut admettre qu'il y a une pénurie de logements sur la Riviera ? Cela n'est pas spécifiquement lié à la gestion 2021, et le développement démographique n'implique pas que le logement, mais toutes les infrastructures, comme les écoles, le pré- et le parascolaire, les aménagements routiers, etc., sans parler de la qualité de vie à conserver, voire améliorer.

Dans le plan directeur des mobilités douces, un « tube vélo » est un passage sous-voies réservé aux vélos, une sorte de tunnel pour les vélos, qui pourrait être mis en place entre le quai derrière la Rue des Moulins et la place de parc à côté de la Poste.

A propos du réaménagement de la Rue Jean-Jacques Rousseau, le petit espace devant la banque (Caisse d'Épargne Riviera) ne satisfait pas tout le monde (le banc en terre crue est perçu parfois comme un cercueil !). Il semble que ladite banque a effacé récemment (ce n'est pas officiellement du ressort de la COGEST 2021) les dessins qui étaient sous ses vitrines, alors que ceux-ci avaient été conçus dans l'ensemble de l'aménagement urbain lorsque cette rue a été rendue piétonne. Pour la petite histoire, un rendez-vous avait été pris entre le directeur de la banque et les services. La ville a mobilisé 5 personnes pour venir discuter et le directeur n'est pas venu à l'entretien. Par la suite les peintures ont été effacées et la Municipalité donnera suite à ce comportement délictueux.

VŒU DE LA COGEST

La Cogest souhaite que l'aménagement de la place à l'extrémité Est de la rue Jean-Jacques Rousseau fasse l'objet d'une étude pouvant aboutir à une amélioration de la situation actuelle .

La Place de jeu prévue à la Chaussée de la Guinguette devra attendre encore un peu, les espaces verts encore plus : après le chantier MVR, donc pas avant 2023-2026.

Autour des environs de la Place de l'Oriental, une question sur les toilettes de Saint-Jean : y a-t-il des aménagements pour les personnes à mobilité réduite. C'est le cas pour celle à la Tour de l'Horloge, plus près de l'Oriental que Saint-Jean, mais probablement pas à Saint-Jean. Mais ce n'est pas vraiment du ressort de URB.

Mobilité

Le conflit des modes de déplacement (piétons, vélos, etc.) sur le Quai Perdonnet, en particulier avec les clients des terrasses des restaurants qui sont sur ce Quai, est toujours d'actualité. Si on ajoute les actions de Dolce Riviera et les travaux éventuels, ça devient franchement dangereux par moment. Le Municipal admet que le tracé de la piste cyclable plus tous les autres acteurs sur ce Quai n'a pas amélioré une situation déjà pas facile il y a quelques années, et que la cohabitation n'est pas évidente, sans compter la tolérance parfois courte de certains usagers. Mais comme souvent ce n'est pas facile de trancher pour privilégier un type d'usage par rapport aux autres. Faut-il en arriver à mettre des panneaux de circulation sur le Quai Perdonnet pour établir une hiérarchisation des flux ?

Les résultats de la campagne « Mollo » n'ont pas été quantifiés à ce jour. On peut imaginer améliorer la communication qui n'est pas toujours claire pour les utilisateurs du Quai.

Les lignes podotactiles de la Place de la Gare – Rue de Lausanne, sont des lignes blanches imprimées sur le sol, avec un certain relief, pour aider les personnes mal voyantes à se déplacer. Quant aux « surbaissés » de Plan-Dessous, il s'agit des angles des trottoirs du carrefour Rue de l'Union – Rue Ruchonnet qui ont été surbaissés pour faciliter le passage de poussettes et autres.

Pour information, les mesures accompagnant le 30 km/h nocturne devraient faire leur apparition en automne 2022, et ça concernera toutes les routes du territoire veveysan.

Police des Constructions

Des abus ont été constatés en ce qui concerne les agrandissements de terrasses autorisés lors de la pandémie COVID-19. Les services de la ville sont intervenus quand c'est nécessaire. D'autres terrasses, qui ne sont pas forcément des abus, gênent parfois la circulation des piétons, en particulier si c'est proche d'une garderie. La police des constructions est parfois limitée dans ses actions.

Pour la sous-commission

Pierre Butty

12. SERVICE DES BÂTIMENTS, DE LA GÉRANCE ET DE L'ÉNERGIE (BAT)

Pour l'administration : Pascal Molliat (municipal TRA), Claude Lehrian (chef du Service bâtiments, gérance, énergie), Carole Deschenaux (gérance), Vincent Roch (responsable secteur énergie)

Monsieur Molliat nous rappelle l'année particulière que constitue l'exercice 2021 du fait de la transition entre 2 municipalités en milieu d'année.

Le dicastère BAT regroupe tout ce qui concerne les « volumes » qui relèvent de la Ville de Vevey :

- Bâtiments
- Gérance
- Energie
- Sécurité dans le domaine du bâtiment

Gérance

Il faut noter en préambule qu'il y a eu un manque de suivi des mandats de gérance externalisés des logements propriétés de la Commune de Vevey pendant 20 ans.

Ce secteur doit être renforcé et renouvelé.

Sécurité

Le secteur Sécurité dispose de 3 EPT qui sont occupés par 3 personnes.

Celles-ci font 1200 contrôles de chantiers par année.

Accessibilité

Il est à noter que les personnes à mobilité réduite (PMR) qui visitent le Temple Ste-Claire n'ont pas accès à des toilettes adaptées.

Abris de protection civile (PC)

C'est à l'organisme de protection civile (PC) qui fait partie de l'Association sécurité Riviera (ASR) qu'il incombe d'attribuer à la population des places dans les abris.

Il y a actuellement 4 abris publics en fonction, 1 abri public désaffecté et 3 constructions dites de poste d'attente (usage réservé au personnel de la PC).

Propriétés communales :

3 abris publics en fonction - Perle d'Azur (rue de l'Union 5), Panorama (rue du Clos 13), Port-franc (rte d'Entrepôts 9) ;

1 abri public désaffecté - Crosets II (av. des Crosets 1) ;

2 constructions pour poste d'attente (réservé pour la PC) - Panorama (rue du Clos 13), Jardin Doret (av. Ruchonnet 2) ;

1 abri en fonction - Ex-EPA (rue d'Italie 22) ;

1 construction pour poste d'attente (réservé pour la PC) - Samaritain (bvd St-Martin 8).

Conciergerie

Les concierges employé.e.s par la Ville de Vevey utilisent de plus en plus de produits labellisés Öko-Bau.

Les entreprises de nettoyage mandatées par BAT pour des travaux de nettoyage sont : Pahud Nettoyage, Samsic, Eco2net, Blanc nettoyage, Clean Romandie, Total Nett Services (TNS), Murati. Le service FAM mandate directement les entreprises de son choix pour les garderies.

Ces entreprises interviennent pour 3 raisons principales : faible taux d'activité sur les sites (quelques heures en soirée), remplacement en cas d'absence prolongée du personnel (courte durée = concierges tournants), renforcement immédiat (sinistre, COVID-19).

Ces entreprises sont toutes au bénéfice d'une convention collective de travail (CCT), car c'est une condition pour remplir une demande d'offre communale, de même que la preuve du paiement des charges sociales.

En signant la Convention Collective de Travail pour le secteur du nettoyage en bâtiment pour la Suisse romande, les associations patronales (fren, AVEN, AGENS) et les partenaires syndicaux (UNIA, SYNA, SIT) ont convenu de régler les conditions de travail dans les domaines du nettoyage, de la propreté et de l'hygiène pour les entreprises du secteur actives ou établies dans ces domaines dans les cantons romands. Cette convention attache une grande importance à développer la collaboration et à régler les rapports économiques et sociaux entre les parties signataires, ainsi qu'à favoriser la formation professionnelle et continue des jeunes et des adultes.

A l'échelon communal, il n'y a pas d'organisme d'inspection du travail des entreprises actives sur le territoire, comme à Lausanne, qui agit en délégation de compétence cantonale. Dans le canton de Vaud, la lutte contre le travail au noir et la sous-enchère (dumping) salariale relève de la **compétence exclusive du Service de**

l'emploi, autorité cantonale de régulation du marché du travail, en vertu de la Loi cantonale sur l'emploi. La Fédération Romande des Entrepreneurs en Nettoyage (FREN) note régulièrement les entreprises : Eco2net, Blanc, TNS et Samsic obtiennent la note 100% PRO.

Ces entreprises interviennent principalement dans des locaux administratifs et culturels :

Simplon 50 (SAI), Panorama 17–Clos 9 (FAM), Simplon 14–16 (URB/COS/BAT/TRA/SCU), Simplon 38 (ASR), Musée 5 (ASR), Immeuble Ex-Epa (ARAS), Maison du Conseil, Verger 10 (commercial), Théâtre l'Oriental, Musée Jenisch, Musée Suisse de l'appareil, Collège 15-17, Gilamont 65 et 67.

L'existence de vols d'hélicoptères depuis et vers la Veyre soulève des questions auxquelles aucune réponse satisfaisante n'a été donnée.

Il est constaté que les vestiaires et installations restent souvent éclairés la nuit après les heures d'utilisation, p. ex. à l'Aviron, au stade de Copet et à la Veveyse. Il est difficile de trouver une solution à ce problème qui vient de la méconnaissance de l'existence d'interrupteurs par les usagères et les usagers. La pose de minuteries ou d'autres solutions techniques sont envisagées.

Il faut tenir du fait que les bâtiments et infrastructures publiques sont très sollicités.e.s.

Pour la sous-commission

Clément Tolusso

12.1 RENCONTRE AVEC LE SERVICE

Pour l'administration : M. Pascal Molliat, municipal, M. Claude Lehrian, chef de service, Mme Carole Deschenaux gérance d'immeuble responsable secteur gérance du service bâtiments

La sous-commission Bâtiments de la Cogest 2021-2022 s'intéresse :

1. à l'avenir du pêcheur
2. aux jardins familiaux
3. à Copet 3
4. à Vevey-Corseaux Plage
5. à la réinternalisation des gérances
6. au patrimoine immobilier de la Ville de Vevey

Réinternalisation des gérances

Il s'agit d'une problématique en serpent de mer. La gérance avait été externalisée il y a 30 ans. Trois gérances privées géraient le gros du patrimoine communal. L'idée avait été de transmettre la gestion à la SCHL puis l'on avait fait des avenants aux trois gérances sur environ trois ans. Finalement, des engagements de personnel ont été accordés par le conseil communal, ce qui a permis d'engager Mme Deschenaux et une assistance technique. Le conseil communal a accepté l'engagement de 1.2 postes pour les gérances au CC 02.12.21 ; cette autorisation n'avait pas été donnée plus tôt tant il y avait des doutes sur les capacités de gestion de l'ancien municipal en charge.

Au changement de législature, la responsabilité des gérances, ce qui était sous la Daslig, a été déplacée au Dicastère bâtiments, gérance et énergie.

M. Lehrian : Le service de M. Lehrian a dû accueillir le service des gérances et voir partir celui des infrastructures. M. Lehrian est convaincu qu'une telle structure est une bonne solution, elle est pratiquée dans une grande partie des communes vaudoises. Pour les questions des privés concernant les bâtiments, c'est bien plus simple de s'adresser à un seul endroit. Précédemment, les questions finissaient par tomber

dans le service de M. Lehrian qui n'y était pour rien dans l'entretien. Il est satisfait de pouvoir mettre en valeur les potentiels en matière énergétique.

Mme Deschenaux : Elle a commencé 01.12.20 aux gérances pour préparer l'internalisation, qui n'était pas possible avec l'ancien système informatique. Il y a fallu changer le logiciel. Le nouveau a été mis en place en mars 2021, pour migrer le tout au 1^{er} juillet. La gestion des baux (400 à 500 baux) a impliqué un grand travail de migration et d'enregistrement des données (réalisé par 3 personnes).

Elle arrive à répondre aux demandes bien l'effectif soit léger ; il n'y a plus de triangulation, moins de perte de temps. La vision pour l'adaptation des loyers est meilleure. Elle a constaté qu'une des gérances ne faisait clairement pas son travail correctement. Il n'y avait pas réflexe de valorisation, tout en conservant un côté social. La compétence de travaux jusqu'à 3000.- se faisait systématiquement sans réfléchir, car la demande n'était pas transmise au propriétaire. Le mandat des régies n'était pas complet (pas de gestion des charges, des assurances). En plus des honoraires, les régies facturaient des heures pas visibles. Tous ces frais n'étaient pas comptabilisés dans la comparaison qui avait été discutée il y a deux ans ; le comparatif est caduc. Notamment les charges n'étaient pas comptées. Les chiffres actuels montrent déjà de fortes améliorations. Un salaire serait déjà couvert.

En fonctionnement actuel, l'on compte Mme Rizzo 100%, Mme Cavaglieri 80%, M. Brubacher 50% et Mme Deschenaux 80%, soit 210%.

Loïc Brawand : Pourquoi n'y avait-il pas de suivi plus tôt ? Pourquoi une aussi mauvaise gouvernance alors que les gérances peuvent être efficaces pour d'autres gros clients ? Est-ce un mauvais suivi de la commune ?

M. Lehrian : Sur le suivi technique des bâtiments, les régies privées n'avaient aucune vision à long terme. Le service architecture se chargeait alors de ce travail, c'était un doublon pour compenser un manque.

M. Molliat : L'on a également gagné une meilleure vision sur le comportement (notamment énergétique) des locataires.

Mme Deschenaux : Il y a également un meilleur suivi social pour des gens qui doivent quitter leur appartement.

En cas de résiliation, l'on établit un préconstat puis l'on décide s'il faut entreprendre une rénovation ou non, partielle ou non.

M. Molliat : A la question de savoir si d'autres bâtiments doivent être refaits en profondeur comme à Gilamont, il répond par l'affirmative. Tous ! Mais pas aussi vastes.

Dans le plan d'investissement, la liste des bâtiments à rénover de manière chronologique est donnée en lien avec le plafond d'endettement, et en discussion avec la Cofi et la Commission énergie. L'on cite le Poids du foin, Verger 10, Simplon 31...

Les décomptes chauffages ont un grand retard, le gros problème concerne ceux qui se sont raccordés au CAD, avec des acomptes sous-évalués sur 3 ans. A splitter ou faire table rase du passé. Une première échéance de mise à niveau est fixée au 1^{er} juillet 2022, mais tout ne sera pas fait à cette date. Les calculs sont complexes, car il faut vérifier les m³ de combustibles, d'habitat... Tout doit être en ordre au 31.10.22. L'ancien logiciel ne permettait pas ces bilans (10 ans de retard sur 150 locataires à Gilamont...), c'était fait manuellement. Le décompte de l'eau n'est pas basé sur un compteur, mais au prorata des m² selon une méthode cantonale.

La compétence financière a été fixée 1000.- sans mise en concurrence.

Les jardins familiaux

Les statuts établis en 2010, avec la Municipalité.

Mme Deschenaux : Malheureusement aucun contrat ou convention lie la ville avec l'association. L'association paie un loyer (1'080.- /an depuis 1993, mais noté nulle part). Il manque une tarification. Pour les autres paramètres, se rapporter au règlement qui est cité dans les statuts. Il n'y a plus de suivi communal depuis un certain nombre d'années. L'idée d'aller les voir. Une AG est organisée annuellement.

Les jardins familiaux ont env. 27 ans. En moyenne 100m² /jardin.

M. Molliat : Le sujet avait interpellé la Cogest en 2021. On observe des constructions ne sont pas forcément adéquates. **La municipalité ferait volontiers la visite avec la Cogest, en mars ou avril 2022.** Le problème n'est pour le moment pas critique, mais la situation pourrait mal évoluer.

Les jardins comptent environ 60 parcelles, en dessous du terrain de Praz et vers le giratoire, sur des terrains qui appartiennent à Vevey, mais qui se trouvent sur la commune de St-Légier, en zone villa, zone réservée. Donc en principe on ne devrait rien y construire.

Il n'y a pas de document officiel en archives, on n'avait pas de représentant du propriétaire de manière pratique. L'association possédait 28'000.- sur le compte en mars 2021.

Collège à Copet 3

Le projet de collège est abandonné : même si on voulait le faire, il faudrait un plan d'affectation, avec son lot d'oppositions, la mise à jour du projet, remettre à l'enquête, oppositions nouvelles, soit 10 ans minimum. Le projet n'est plus en phase avec la rénovation des autres collèges. Une nouvelle stratégie doit ainsi être établie sans le nouveau collège.

Deux sujets ont fait capoter le projet au niveau du TC : pas de PA (impliquant le refus du TC) et zone inondable (le TC ne s'est pas prononcé sur ce point).

L'actuel terrain de sport reste ainsi un terrain de sport.

Vevey Corseaux plage

Le système de désinfection a été remplacé. Le bâtiment date des années 30 avec une extension datant de la fin des années 70, il a souffert du temps : soucis d'étanchéité, de carbonatation de béton. Il y aura des travaux d'assainissement prévus en 2022. **Une analyse complète de faisabilité a été réalisée par un bureau d'ingénieur, avec une perspective d'élargissement, augmentation des lignes d'eau et une adaptation du bassin extérieur. 20 à 22 mio prévus dans le plan des investissements.** Des études de rénovation du site sont prévues dès 2022. Vevey est propriétaire de l'ensemble du terrain et des installations. Le bâtiment est classé ainsi que tout le site ; il est ainsi peu prévisible de démolir et reconstruire. Il comprend un des rares plongeoirs sur l'arc lémanique, actuellement fermé à cause du fond. La CIEHL peut venir en soutien, ainsi que les communes voisines. La piscine est le plus gros consommateur de gaz de la commune. Une piste est envisagée en collaboration avec Nestlé, une PAC avec pompage de l'eau du lac. On espère à terme une alimentation en énergie via le CAD Ouest.

Galleries du Rivage

Il était prévu de les rénover, mais tout est décalé avec le report du collège.

C'est un grand chantier qui durera plusieurs années, et qui va être compliqué par la volonté de maintenir l'utilisation du basket. Le problème est similaire avec les salles de gym à rénover. Une salle est envisagée à Charmontey dessous les nouvelles salles.

Patrimoine immobilier de la Ville de Vevey

Il est chiffré à plus de 550 mio de francs (valeurs ECA, pas visible au bilan), 201 objets construits dont 80 immeubles, 450 appartements, 50 surfaces commerciales, état locatif 7.2 mio/an. La commune reçoit également des titres hors patrimoine immobilier.

Castillo 1905 Galleries du Rivage 1933. Beaucoup de patrimoine noté, avec beaucoup de legs. Les bâtiments notés en 1 sont soutenus par la Confédération (par exemple la Cour-au-Chantre). La qualité de patrimoine communal est insuffisamment connue et mise en valeur.

L'on a dénombré 26 bâtiments dont la rénovation doit être lancée pendant la législature.

Par chance, la commune peut faire appel à un grand choix de bureaux d'architectes sur Vevey (une vingtaine).

Pour la sous-commission

Fabienne Despot

12.2 VISITE DES JARDINS FAMILIAUX

La visite a eu lieu aux Jardins familiaux à Gilamont.

Pour l'administration : Pascal Molliat (municipal BAT), Gabriela Kämpf (municipale COS), Claude Lehrian (chef du Service bâtiments, gérance, énergie)

Monsieur José Babo, président de l'Association des Jardins familiaux, et 2 membres du comité de l'association, nous expliquent que la première étape des jardins a été créée pour les habitants de Gilamont Village en 1995-96.

Présentation

Les actuels statuts de l'association et son règlement datent de 2010.

Ces jardins sont à la fois un service public, un service à la population et une forme de mesure d'intégration par le lien social.

Ils se situent sur une parcelle privée qui appartient à la Commune de Vevey et qui se trouve sur le territoire de la commune de Blonay-Saint-Légier.

Le but de l'association est de promouvoir le jardinage.

Les parcelles font en principe et en moyenne 100-120 m².

Mais il y a actuellement 64 parcelles allant de 80 à 200 m².

A terme, l'association souhaite diviser les parcelles par deux.

Les parcelles sont louées pour CHF 1.- par mètre carré et par année, eau comprise.

La facture d'eau est actuellement payée par la Ville. Pour 2021, il s'agit de 2'594 m³ d'eau pour un total facturé par le SIGE de 4'091 CHF.

La somme totale payée par l'association des jardins familiaux à la Ville est de 1080.-/an.

L'association encaisse environ 7'500.-/an de location (7'500 m² de jardins répartis sur 65 parcelles individuelles) pour les jardins des membres.

Le solde sert au fonctionnement interne, à des frais d'aménagements divers et à d'autres évènements.

La location d'une parcelle constitue aussi la cotisation à l'association.

Les candidat.e.s à une parcelle doivent s'inscrire auprès de l'association en fournissant une attestation de domicile à Vevey et verser une contribution unique de CHF 50.-.

Les parcelles sont attribuées en fonction d'une liste d'attente gérée par le comité.

Les parcelles doivent être cultivées à 75 % par leur titulaire.

Les utilisateur-es peuvent y construire une cabane à outils de jardin de 2x3 m² avec un avant-toit ouvert sur les côtés.

Il doit y avoir une séparation entre la partie fermée et l'avant-toit.

Des constructions différentes ou plus grandes peuvent éventuellement être acceptées.

Elles doivent être soumises par écrit avec des plans.

Il y a actuellement des constructions qui dépassent ces dimensions, elles n'ont pas été autorisées, mais seulement tolérées par un manque de suivi il y a quelques années

Il y a une volonté de revenir au respect de l'esprit et de la lettre du règlement quant à la taille de ces constructions.

Cela se fera progressivement pour éviter les confrontations inutiles.

Les serres de 10m² sont autorisées au printemps, mais doivent être démontées et enlevées le reste de l'année.

Les grillades sont autorisées, mais pas les feux et les haies.

L'incinération de déchets de jardinage et de déchets de ménage est interdite.

Les utilisateur-es des parcelles peuvent utiliser des toilettes installées dans l'ancienne poudrière du stand de tir.

Un accès aux toilettes du stade de Pra est prévu dès qu'elles auront été rénovées.

Un panneau d'affichage sera installé contre le mur de la poudrière dans le but d'y afficher les statuts, le règlement, des informations et des nouvelles concernant les jardins.

Il ne devrait en principe pas y avoir d'adduction d'eau dans les cabanes de jardin.

Mais il y en a, et il y a aussi des évacuations d'eau usée qui ne devraient pas exister.

Ces installations seront enlevées à terme et en relation avec le retour aux surfaces prévues par les statuts et par le règlement.

Des informations complémentaires sont disponibles auprès du Service BAT.

Vœux de la Cogest

- 1) La Cogest souhaite que la Municipalité de Vevey prenne acte des constatations faites et détaille les mesures qu'elle envisage de prendre ainsi que le calendrier d'une application conforme aux statuts et au règlement des jardins de Gilamont.
- 2) En matière de sécurité, toute la zone des jardins n'est malheureusement pas favorablement accessible pour les services de secours (ambulances, pompiers). Il serait malheureux qu'une personne subisse des conséquences suite à une perte de temps des secours pour atteindre leurs objectifs. Dès lors la Cogest souhaite qu'une voie d'accès soit envisagée pour accéder aux différentes parcelles au milieu de la surface, afin de pouvoir porter secours beaucoup plus rapidement qu'actuellement. Pour le moment, une ambulance ne pourrait se garer que sur la Route du Stand et/ou au-dessus de l'ancienne poudrière.
- 3) Une seule borne hydrante est mise à disposition de cette zone des jardins. Elle se trouve devant l'ancienne poudrière, soit tout en bas de la surface occupée par les jardins. Ceci rendrait nettement plus long le travail des pompiers s'ils devaient intervenir. Dès lors la Cogest souhaite qu'une borne hydrante soit aussi installée sur le haut de la zone des jardins, peut-être à proximité du Giratoire du Rio Gredon.
NB : La parcelle étant sur la commune de Saint-Légier, cette question doit probablement être envisagée avec celle-ci et avec le SIGE

La Cogest a constaté un glissement de terrain sous la tête de pont Est du Pont de Gilamont. Elle souhaite que le Service BAT fasse le nécessaire pour le résorber et pour assurer la sécurité de ce pont.

La Cogest aimerait aussi que tout soit fait pour que les pompiers puissent intervenir en cas de sinistre.

Pour la sous-commission

Clément Tolusso

13. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, DES ESPACES VERTS ET DE L'ENTRETIEN (TRA)

La sous-commission s'est réunie le mercredi 6 avril de 15h à 17 h dans la salle no. 6 de l'Hôtel de Ville de Vevey.

En présence de :

MM. Vincent Imhof (municipal TRA), Grégoire Martin (secteur espaces verts), Stéphane Piquilloud (secteur voirie), Stéphane Boulenaz (secteur garage), Samuel Vurpillod (chef de projet travaux publics)

Monsieur Imhof nous rappelle l'organigramme du dicastère qui regroupe les travaux publics, l'entretien des espaces verts et la voirie. Il salue la présence de ses collaborateurs.

M. Imhof en assure la direction politique, M. Garanis la direction opérationnelle, M. Martin est en charge de l'entretien des espaces verts, M. Spalla s'occupe des travaux publics et M. Piquilloud de la voirie.

M. Imhof s'occupe aussi de la direction politique d'un nouveau « bureau » comprenant l'économie, le tourisme et les vignes.

Ports veveysans

L'exploitation des ports est déficitaire du fait de charges d'entretien élevées qui résultent notamment de l'obligation d'entretenir les dispositifs techniques. Les taxes d'amarrage sont par ailleurs basses ce qui n'aide pas à équilibrer les comptes.

Eclairage public

L'objectif à moyen-long terme est d'économiser jusqu'à 80 % de l'électricité consommée par l'éclairage public.

Fontaines publiques

L'eau de toutes les fontaines publiques est potable, car elle est fournie par le réseau d'adduction d'eau potable du SIGE.

Le débit des fontaines pourrait être adapté à la baisse de façon à fournir assez d'eau pour l'agrément et l'usage, et réduire les quantités inutilisées.

Eclairage de Noël

L'éclairage de Noël est qualifié de festif, car il a un long ancrage commercial et culturel.

Il sera modernisé pour réduire sa consommation d'électricité.

Les commerçants ne participent pas directement au financement de cet éclairage.

Atelier mécanique

Vevey dispose d'un parc de machines et de véhicules relativement important.

Les essais de mutualisation, avec La Tour-de-Peilz par exemple, se sont avérés relativement peu concluants, car il n'est pas facile de régler la répartition des charges et des entretiens.

Moules quagga

La prolifération des moules quagga crée de nombreux problèmes.

Elle est liée aux nombreux déplacements de bateaux entre différents lacs. Ces déplacements sont difficiles à contrôler.

La gestion de la prolifération des moules quagga se limite actuellement à des entretiens et des nettoyages.

On espère qu'un ou plusieurs prédateurs ou maladies finiront par entraver leur prolifération.

Déneigement

Le déneigement ne se fait pas de nuit, mais le service de voirie assure un piquet de surveillance de l'enneigement de 4 heures à 22 heures.

Le déneigement est déclenché s'il y a lieu.

Les heures supplémentaires effectuées dans ce cadre ne sont pas payées, elles sont compensées.

Pataugeoire du Doret

L'affectation de la pataugeoire du Doret sera modifiée.

Il est prévu d'y installer une place de jeu simple.

Les conditions légales interdisent en effet désormais de laisser ce bassin sans surveillance, car il est trop profond et considéré comme un bassin non-nageurs public.

Il pourra peut-être de nouveau contenir de l'eau à l'avenir, mais seulement après clarification des contraintes légales et logistiques.

Le gazoduc du Léman passe en effet très près de ce bassin ce qui rend les travaux de génie civil extrêmement délicats.

Et cette infrastructure est prioritaire.

La fontaine des hippocampes du Rivage est dans une situation légale similaire.

Les jardins Doret et du Rivage n'auront donc plus de point d'eau pendant un certain temps.

Le public devra se contenter du lac qui est à proximité immédiate.

Et du fait qu'en 2022 la piscine est gratuite pour chaque groupe de 2 adultes et 1 enfant.

Nettoyage et effacement des graffitis, affichage sauvage

Il est difficile d'attraper les auteurs.

Les couts de nettoyage et d'effacement sont compris dans le budget général.

Nettoyage des WC publics

Le service BAT gère les WC publics en tant qu'infrastructure bâtie.

TRA les nettoie et les entretient.

De nombreux WC seront rénovés en 2022.

Ces rénovations suivent le préavis 19/2021 adopté par le Conseil communal.

Feuilles mortes

Les feuilles mortes balayées sur le bitume sont des déchets incinérables, car elles sont souillées par des résidus liés à la circulation des personnes et des véhicules.

Les feuilles ratisées sur les espaces verts sont récupérées pour être compostées hors de Vevey faute d'installations appropriées sur le territoire communal.

Ressourcerie

Durant la pandémie de COVID-19, il n'a pas été possible de consacrer un espace clos à la ressourcerie dans le respect des normes légales et sanitaires définies pour lutter contre la pandémie.

Espaces verts et plates-bandes publiques

La culture de légumes et plantes potagères se poursuit en collaboration avec Pro Specie Rara

Un marché aux plantons cultivés par les collaborateur-es du secteur des jardins devrait être organisé à l'avenir.

Un collaborateur venant de l'EVAM a pu être engagé.

L'arborisation du giratoire du Samaritain a été surveillée et modifiée pour respecter la LCR. Un tilleul y a été planté et des murs en pierres sèches réaménagés.

Forêts veveysannes

Le domaine forestier de Vevey couvre 16-18ha.

Nous recevons des subventions cantonales pour la partie qui est considérée comme forêt de protection. Ce n'est pas le cas des Bosquets qui sont considérés comme forêt urbaine.

Vevey travaille en collaboration avec le triage forestier de la Veveyse et avec le réseau de transports publics Montreux-Vevey-Riviera.

C'est le rajeunissement qui retient le terrain.

Il y a un plan de gestion des forêts de la Veveyse.

Avenir de l'arborisation de l'espace public

La sécurité des usagers du domaine public est le critère prépondérant pour la gestion de l'arborisation.

A Lausanne, la plantation d'un nouvel arbre coûte CHF 20'000 pour 8 ans.

Les essences sont choisies en fonction de leur capacité supposée ou réelle à s'adapter au réchauffement du climat.

Vevey a l'intention de se doter d'un plan climat.

La tendance actuelle est de faire des fosses de plantation continues et aussi grandes que possible pour que les arbres durent aussi longtemps que possible.

Ces fosses sont également favorables pour retenir l'eau et elles sont à même de créer des biotopes pour la microfaune.

Elles sont autosuffisantes et mellifères.

Ilots de chaleur

Le choix des essences se base de plus en plus sur la mixité.

Le choix se fait aussi en fonction de la résistance à la chaleur, à la diversité et pour faire face au dépérissement

Il y a des plantations au cas par cas dans le but de créer une canopée.

Le Rond-point Melchers a été rénové pour en améliorer l'accessibilité et la perméabilité.

Les villes collaborent au sein de l'Union suisse des services des parcs et promenades (USSP) dont Vevey fait partie.

Vignes

Un plan d'assainissement est en cours d'élaboration pour résorber le déficit chronique. Du fait des contrats en cours, il n'est pas possible de modifier la gestion des vignobles à court terme.

Pour la sous-commission

Clément Tolusso

14. CONCLUSION

Au terme de son examen de la gestion de la Municipalité de Vevey et des différents services, la Commission de gestion du Conseil communal de Vevey, s'est prononcée le 24 mai 2022 à l'unanimité pour l'adoption de ce rapport et vous prie donc de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- Vu le rapport de la Municipalité sur sa gestion 2021
- Vu les rapports de la Commission de gestion

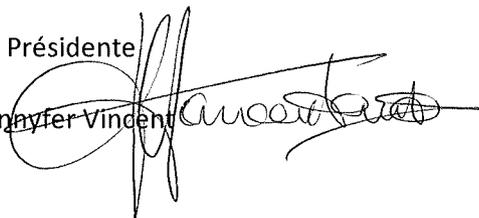
Décide

1. d'approuver la gestion relative à l'exercice 2021 et d'en donner décharge à la municipalité,
2. de la remercier, ainsi que toute l'administration communale, pour le travail effectué en cette année de transition.

Au nom de la Commission de Gestion

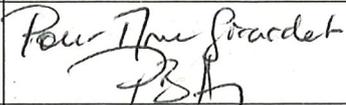
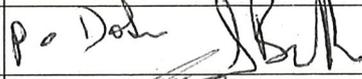
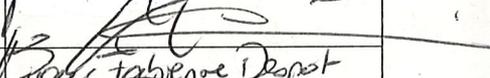
La Présidente

Jennyfer Vindent



Rapports Commission de gestion de la Ville de Vevey – exercice 2021

Sous-commissions – Signatures rapports 2021-2022

Service, Bureau	Sous-commissaires responsables	Signatures
Secrétariat général (SGE) Secrétariat municipal (SMU)	Nathalie Girardet (LCVL)	
Durabilité – DUR	Pierre Butty (PS)	
Animation-Jeunesse – ANI	Marianne Ghorayeb (EAV)	
Économie et tourisme - ECO	Pierre Butty (PS)	
Relations humaines - RHU	Dominique Besson(PS)	
Finances - FIN	Sarah Dohr (VL)	
Systèmes d'information - SYS	Sarah Dohr (VL)	
Affaires intercommunales - SAI	Grégoire Gavin (DA)	
Accueil et population - ACC	Dominique Besson (PS)	
Cohésion sociale - COS	Joëlle Minacci (DA)	
Famille, éducation et sport - FAM	Marianne Ghorayeb (EAV)	
Culture – SCU	Fabienne Despot (UDC)	
Urbanisme et mobilité - URB	Fabienne Despot (UDC)	
Bâtiments, gérance et énergie - BAT	Clément Toluoso (DA)	
Travaux publics, espaces verts et entretien – TRA	Clément Toluoso (DA)	
Comptes 2021	Sarah Dohr (VL)	
Vœux	Pierre Butty (PS)	